

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/01

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Absents arrivés plus tard** : Jérôme SACCOMANI et Marc LAMBERT.

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ADMINISTRATION GENERALE - Adoption du règlement intérieur du Conseil Communautaire**

**Monsieur le Président**, rappelle au Conseil Communautaire que conformément à l'article L. 2121-8 applicable sur renvoi de l'article L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les communautés comprenant au moins une commune de 1 000 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation.

Il est également précisé que le règlement intérieur est un document dont le contenu est librement fixé par le Conseil Communautaire. Néanmoins, le CGCT impose certaines mentions obligatoires. En effet, le règlement intérieur doit impérativement déterminer :

- Les conditions de consultation, par les Conseils Communautaires, des projets de contrats ou de marchés, comme le délai de dépôt des demandes ;
- Les règles de présentation, d'examen et de fréquence des questions orales, comme leurs délais de réponse ou de dépôt par les Conseillers Communautaires ;
- Les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire.

En-dehors de ces éléments obligatoires, le règlement intérieur a pour objet d'encadrer l'organisation générale du Conseil Communautaire (tenue des séances, débats, commissions intercommunales...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité**

- **Adopte** le règlement intérieur dont le projet est joint en annexe.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**  
*Le Président de la CCVG,*

Alain BLINETTE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/02

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ADMINISTRATION GENERALE - Création des commissions intercommunales et désignation de leurs membres**

**Monsieur le Président**, propose que le Conseil Communautaire examine la création de 12 commissions intercommunales chargées d'étudier les questions qui seront présentées à l'assemblée délibérante et ce, conformément aux articles L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ces commissions sont des organes purement consultatifs chargés de donner des avis.

Ainsi, Monsieur le Président propose la création des 12 commissions suivantes :

- Commission Finances
- Commission Personnel et Mutualisation
- Commission Ingénierie
- Commission Tourisme
- Commission Urbanisme

- Commission Bâtiments et Espaces Verts
- Commission Eau et Assainissement
- Commission Développement Economique
- Commission Animation du territoire
- Commission Sport
- Commission Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Commission Redevance Incitative

Afin d'assurer la représentation proportionnelle, Monsieur le Président propose que chaque commission soit composée d'un nombre maximal de 21 membres, dont le Président qui est membre de droit de toutes les commissions.

En outre, les commissions doivent désigner un Vice-Président lors de la première réunion afin de pouvoir convoquer les membres des commissions et les présider, en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

*Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, l'assemblée a décidé à l'unanimité des membres présents de ne pas procéder au scrutin secret pour cette nomination.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- **Approuve** la création des 12 commissions intercommunales telles qu'exposées ci-dessus pour examiner les questions relevant de leurs attributions qui seront soumises à l'assemblée délibérante ;
- **Fixe** le nombre des membres à 21 personnes maximum dont le Président, Président de droit des commissions intercommunales ;
- **Procède** aux nominations des membres de chacune de ces commissions.

#### FINANCES

	COMMUNE	NOM	PRENOM
1	PRESIDENT (RIGNY)	BLINETTE	ALAIN
2	FAHY LES AUTTREY	TODESCHINI	AGNES
3	BOUHANS	DEMANGEON	CLAUDE
4	PESMES	COURIOL	JEAN PIERRE
5	VELET	SCHNEIDER	ISABELLE
6	GRAY	NAJI	HICHAM
7	GRAY	GULOT	JEAN CLAUDE
8	MANTOCHE	DE GERAUVILLIERS	GEORGES
9	CHARGEY	GUINET	CHANTAL
10	ARC LES GRAY	SAVIN	THIERRY
11	BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY	CERCLEY	JEAN FRANCOIS
12	VARS	SORNAY	JEAN PIERRE

#### PERSONNEL ET MUTUALISATION

	COMMUNE	NOM	PRENOM
1	PRESIDENT (RIGNY)	BLINETTE	ALAIN
2	GRAY	LAURENCOT	CHRISTOPHE
3	PESMES	HENNING	FREDERICK
4	VELET	SCHNEIDER	ISABELLE

5	AUTREY LES GRAY	SACCOMANI	JEROME
6	BROYE LES LOUPS	NICOLLE	ALAIN
7	LIEUCOURT	DUVERNOY	CEDRIC
8	ANCIER	DAGUET	NADINE
9	APREMONT	CHAUDOT	JEAN MARIE
10	ARC LES GRAY	COQUIBUS	XAVIER
11	ARC LES GRAY	JEUDY	EMILIE
12	GRAY	COLLINET	JEROME
13	ESMOULINS	CHEMINOT	DIDIER
14	MANTOCHE	DE GERAUVILLIERS	GEORGES
15	BATTRANS	PRUNEAU	JEROME

#### INGENIERIE - PROJET DE TERRITOIRE

	COMMUNE	NOM	PRENOM
1	PRESIDENT (RIGNY)	BLINETTE	ALAIN
2	GRAY	VASSILEV	MONIKA
3	VENERE	MEUNIER	JEAN LOUIS
4	SAUVIGNEY LES GRAY	CHENEVIER	JOCELYN
5	ESSERTENNE ET CECEY	PAGEAUX	JEAN MARC
6	ARC LES GRAY	MARCOUX	PATRICK
7	GRAY	NAJI	HICHAM
8	NOIRON	VUILLIER	OLIVIER
9	VELESMES	GEOFFROY	JEAN PAUL
10	ESMOULINS	CHEMINOT	DIDIER
11	MANTOCHE	DE GERAUVILLIERS	GEORGES
12	CRESANCEY	LAMBERT	MARC
13	AUTREY LES GRAY	SACCOMANI	JEROME
14	NANTILLY	HAVECA	JOSEPH
15	ANCIER	DAGUET	NADINE

#### URBANISME

	COMMUNE	NOM	PRENOM
1	PRESIDENT (RIGNY)	BLINETTE	ALAIN
2	PESMES	HENNING	FREDERICK
3	VENERE	MEUNIER	JEAN LOUIS
4	LA GRANDE RESIE	THEVENOT	DOMINIQUE
5	ANCIER	DAGUET	NADINE
6	BOUHANS	DEMANGEON	CLAUDE
7	VELET	SCHNEIDER	ISABELLE
8	BROYE LES LOUPS	NICOLLE	ALAIN
9	VALAY	GAUTHIER	CLAUDIE
10	FAHY LES AUTREY	TODESCHINI	AGNES
11	ARC LES GRAY	JACQUEY	DOMINIQUE
12	GRAY	DUREUX	CHRISTOPHE

13	GRAY	GHILES	PHILIPPE
14	GRAY	PAQUIS	MARTINE
15	GRAY LA VILLE	GUIGNOT	YVAN
16	ECUELLE	CATALOT	STEPHANE

#### TOURISME

	COMMUNE	NOM	PRENOM
1	PRESIDENT (RIGNY)	BLINETTE	ALAIN
2	NOIRON	VUILLIER	OLIVIER
3	SAUVIGNEY LES GRAY	CHENEVIER	JOCELYN
4	GRAY	DEBELLEMANIERE	JOCELYNE
5	NOIRON	VUILLIER	OLIVIER
6	ANCIER	DAGUET	NADINE
7	PESMES	BOUCLANS	ISABELLE
8	MANTOCHE	DE GERAUVILLIERS	GEORGES
9	VALAY	GAUTHIER	CLAUDIE
10	CHARGEY	GUINET	CHANTAL
11	NANTILLY	HAVECA	JOSEPH
12	ARC LES GRAY	LOMBERGER	ANAI
13	ECUELLE	CATALOT	STEPHANE
14	GRAY	PIERROT	JEAN BAPTISTE
15	GRAY	VASSILEV	MONIKA
16	GRAY LA VILLE	TARTRAT	DANIELE
17	ESMOULINS	CHEMINOT	DIDIER

#### BATIMENT ESPACES VERTS

	COMMUNE	NOM	PRENOM
1	PRESIDENT (RIGNY)	BLINETTE	ALAIN
2	BOUHANS	DEMANGEON	CLAUDE
3	LA GRANDE RESIE	THEVENOT	DOMINIQUE
4	ARC LES GRAY	SAVIN	THIERRY
5	LIEUCOURT	DUVERNOY	CEDRIC
6	GRAY	GULOT	JEAN CLAUDE

#### EAU ASSAINISSEMENT

	COMMUNE	NOM	PRENOM
1	PRESIDENT (RIGNY)	BLINETTE	ALAIN
2	GERMIGNEY	PAROT	PASCAL
3	LA GRANDE RESIE	THEVENOT	DOMINIQUE
4	LA RESIE ST MARTIN	ABBEY	SERGE
5	PESMES	COURIOL	JEAN PIERRE
6	SAINT LOUP NANTOUARD	OUSSET	MONIQUE
7	SAUVIGNEY LES PESMES	PECQUERY	LYDIA
8	BROYE LES LOUPS	NICOLLE	ALAIN

9	VALAY	GAUTHIER	CLAUDIE
10	ESSERTENNE ET CECEY	PAGEAUX	JEAN MARC
11	CRESANCEY	LAMBERT	MARC
12	CHARGEY LES GRAY	GUINET	CHANTAL
13	ARC LES GRAY	BON	CHRISTELLE
14	BOUHANS	DEMANGEON	CLAUDE
15	NANTILLY	HAVECA	JOSEPH
16	GRAY	CAILLE	NICOLAS
17	CHAMPVANS	LAMBERT	PHILIPPE
18	LE TREMBLOIS	BONVALOT	JEAN PHILIPPE
19	ECUELLE	CATALOT	STEPHANE
20	GRAY LA VILLE	GUIGNOT	YVAN
21	BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY	CERCLEY	JEAN FRANCOIS

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

	COMMUNE	NOM	PRENOM
1	PRESIDENT (RIGNY)	BLINETTE	ALAIN
2	GRAY	GHILES	PHILIPPE
3	PESMES	HENNING	FREDERICK
4	GRAY	BRETON	MARIE
5	AUTREY LES GRAY	SACCOMANI	JEROME
6	SAUVIGNEY LES GRAY	CHENEVIER	JOCELYN
7	LA GRANDE RESIE	THEVENOT	DOMINIQUE
8	ARC LES GRAY	JACQUEY	DOMINIQUE
9	NANTILLY	HAVECA	JOSEPH
10	GRAY LA VILLE	TARTRAT	DANIELE
11	GRAY	DUREUX	CHRISTOPHE
12	MANTOCHE	DE GERAUVILLIERS	GEORGES
13	VALAY	GAUTHIER	CLAUDIE
14	ESMOULINS	CHEMINOT	DIDIER

#### ANIMATION TERRITOIRE

	COMMUNE	NOM	PRENOM
1	PRESIDENT (RIGNY)	BLINETTE	ALAIN
2	VALAY	GAUTHIER	CLAUDIE
3	AUTREY LES GRAY	SACCOMANI	JEROME
4	APREMONT	CHAUDOT	JEAN MARIE
5	ANCIER	DAGUET	NADINE
6	ARC LES GRAY	LOMBERGER	ANAIS
7	ECUELLE	CATALOT	STEPHANE
8	GRAY	PAQUIS	MARTINE
9	GRAY	CAILLE	NICOLAS

#### SPORTS

	COMMUNE	NOM	PRENOM
--	---------	-----	--------

1	PRESIDENT (RIGNY)	BLINETTE	ALAIN
2	GRAY	COLLINET	JEROME
3	GRAY	PAUFERT	ALAIN
4	NANTILLY	HAVECA	JOSEPH
5	ARC LES GRAY	JEUDY	EMILIE
6	ECUELLE	CATALOT	STEPHANE
7	BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY	CERCLEY	JEAN FRANCOIS

**GEMAPI**

	COMMUNE	NOM	PRENOM
1	PRESIDENT (RIGNY)	BLINETTE	ALAIN
2	GERMIGNEY	PAROT	PASCAL
3	ANCIER	DAGUET	NADINE
4	PESMES	COURIOL	JEAN PIERRE
5	LE TREMBLOIS	BONVALOT	JEAN PHILIPPE
6	BROYE LES LOUPS	NICOLLE	ALAIN
7	BOUHANS	DEMANGEON	CLAUDE
8	ECUELLE	CATALOT	STEPHANE
9	LA GRANDE RESIE	THEVENOT	DOMINIQUE
10	GRAY	THOMAS	VERONIQUE
11	SAINT BROING	MOREAU	DIDIER
12	CHAMPVANS	LAMBERT	PHILIPPE
13	LA RESIE SAINT MARTIN	ABBEY	SERGE
14	FAHY LES AUTREY	TODESCHINI	AGNES
15	SAUVIGNEY LES PESMES	PECQUERY	LYDIA

**REDEVANCE INCITATIVE**

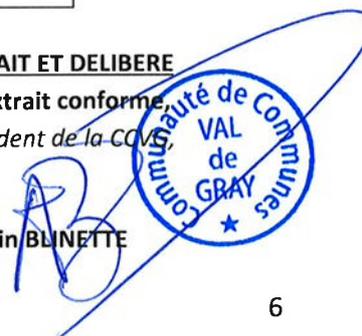
	COMMUNE	NOM	PRENOM
1	PRESIDENT (RIGNY)	BLINETTE	ALAIN
2	NANTILLY	HAVECA	JOSEPH
3	POYANS	MANDIGON	EMMANUEL
4	SAINT LOUP NANTOUARD	OUSSET	MONIQUE
5	GRAY	MIALLET	MARIE FRANCOISE
6	ARC LES GRAY	BON	CHRISTELLE
7	ESSERTENNE ET CECEY	PAGEAUX	JEAN MARC
8	VALAY	GAUTHIER	CLAUDIE
9	BOUHANS	DEMANGEON	CLAUDE
10	ARC LES GRAY	BON	CHRISTELLE

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait conforme

Le Président de la Communauté de Communes

Alain BLINETTE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/03

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ADMINISTRATION GENERALE - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

**Monsieur le Président**, informe le Conseil Communautaire que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, le titulaire est choisi par une Commission d'Appel d'Offres et ce, conformément à l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Tout projet d'avenant à un marché public soumis à la Commission d'Appel d'Offres entraînant une augmentation du montant global supérieur à 5% doit également être soumis pour avis à cette même Commission d'Appel d'Offres et ce, conformément à l'article L.1414-4 du CGCT,

En application de l'article L.1411-5 du CGCT, la Commission d'Appel d'Offres est composée :

- Du Président, ou son représentant, Président de droit (autorité habilitée à signer les marchés) ;
- De cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- De cinq membres suppléants élus suivant les mêmes modalités que les titulaires.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Eu égard à la mise en place d'une nouvelle équipe communautaire, il convient de procéder à l'élection de nouveaux membres titulaires et suppléants à la Commission d'Appel d'Offres.

*Le vote pour élire les membres de la commission d'appel d'offres s'est déroulé à bulletin secret.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par **66 voix Pour, 3 nuls et 1 blanc** :

- **Crée** une Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat.
- **Procède** à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres.

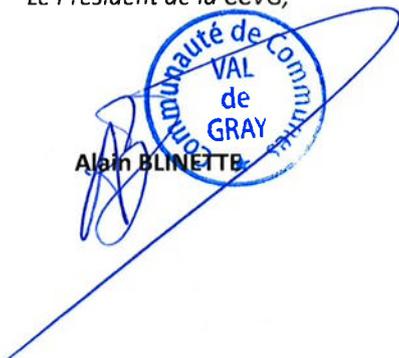
	QUALITE	NOM	PRENOM
1	TITULAIRE	DEMANGEON	CLAUDE
2	TITULAIRE	MARCOUX	PATRICK
3	TITULAIRE	COURIOL	JEAN PIERRE
4	TITULAIRE	GHILES	PHILIPPE
5	TITULAIRE	VASSILEV	MONIKA
6	SUPPLEANT	DUREUX	CHRISTOPHE
7	SUPPLEANT	VUILLIER	OLIVIER
8	SUPPLEANT	SCHNEIDER	ISABELLE
9	SUPPLEANT	GAUTHIER	CLAUDIE
10	SUPPLEANT	MOREAU	DIDIER

- **Précise que** le Président de la Commission d'Appel d'Offres étant le Président de droit, il pourra déléguer cette fonction par arrêté.
- **Prend** acte qu'en cas d'urgence impérieuse, le marché public peut être attribué sans réunion préalable de la Commission d'Appel d'Offres.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

*Le Président de la CCVG,*

  
  
Alain BLINETTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/04

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ADMINISTRATION GENERALE - Election des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)**

**Monsieur le Président**, informe le Conseil Communautaire qu'une commission de délégation de service public doit être créée conformément à l'article L.1414-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les commissions de délégation de service public procèdent notamment à :

- L'ouverture des plis contenant les candidatures,
- L'établissement de la liste des candidats admis à déposer une offre,
- L'ouverture des plis contenant les offres,
- La remise d'un avis sur les candidats avec lesquels engager une négociation.

Cette commission est composée :

- Du Président, ou son représentant, Président de droit (autorité habilitée à signer les conventions de délégation de service public) ;
- De cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- De cinq membres suppléants élus suivant les mêmes modalités que les titulaires.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Eu égard à la mise en place d'une nouvelle équipe communautaire, il convient de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants à la Commission de Délégation de Service Public.

*Le vote pour élire les membres de la commission de délégation de service public s'est déroulé à bulletin secret.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par **68 voix Pour, 1 nul et 1 blanc** :

- **Procède** à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission de Délégation de Service Public.

	QUALITE	NOM	PRENOM
1	TITULAIRE	VASSILEV	MONIKA
2	TITULAIRE	VUILLIER	OLIVIER
3	TITULAIRE	DEMANGEON	CLAUDE
4	TITULAIRE	HENNING	FREDERICK
5	TITULAIRE	GHILES	PHILIPPE
6	SUPPLEANT	SCHNEIDER	ISABELLE
7	SUPPLEANT	COURIOL	JEAN PIERRE
8	SUPPLEANT	CHAVECA	JOSEPH
9	SUPPLEANT	MARCOUX	PATRICK
10	SUPPLEANT	CHAUDOT	JEAN MARIE

- **Précise que** le Président de la Commission de Délégation de Service Public étant le Président de droit, il pourra déléguer cette fonction par arrêté.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

Le Président de la CCVG

  
Alain BLINETTE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/05

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ADMINISTRATION GENERALE - Désignation des représentants de la CCVG aux Syndicats Mixtes**

**Monsieur le Président**, informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Val de Gray doit être représentée au sein des syndicats suivants :

- Syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères (SICTOM)
- Syndicat des eaux de la Poissenotte
- Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO)
- Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO)
- Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et D'Assainissement du Bassin Versant de la Vingeanne de la Saône (SISOV)
- Syndicat Mixte Haute Saône Numérique
- Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique 70 (EDM 70)
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Graylois

Conformément à l'article L. 5711-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur le Président expose que « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunautaire avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre ».

**A. Concernant le Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères (SICTOM)**

Monsieur le Président, précise que la Communauté de Communes Val de Gray doit désigner **22** représentants titulaires et **22** représentants suppléants pour siéger au Comité Syndical et **26** représentants titulaires et **26** représentants suppléants pour siéger au Conseil Consultatif du Syndicat Intercommunal de Collecte des Ordures Ménagères (SICTOM).

**B. Concernant le Syndicat des eaux de la Poissenotte**

Monsieur le Président, précise que la Communauté de Communes Val de Gray doit désigner **3** représentants pour Igny afin de siéger au Syndicat des eaux de la Poissenotte.

**C. Concernant le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Moyenne et Basse Vallée de l'Ognon (SMAMBVO)**

Monsieur le Président, précise que la Communauté de Communes Val de Gray doit désigner **3** représentants titulaires et **3** représentants suppléants afin de siéger au SMAMBVO.

**D. Concernant le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO)**

Monsieur le Président, précise que la Communauté de Communes Val de Gray doit désigner **1** représentant titulaire et **1** représentant suppléant afin de siéger au SIEVO.

**E. Concernant le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau et d'Assainissement du Bassin Versant de la Vingeanne de la Saône (SISOV)**

Monsieur le Président, précise que la Communauté de Communes Val de Gray doit désigner **1** représentant titulaire et **1** représentant suppléant pour Attricourt et **1** représentant titulaire et **1** représentant suppléant pour Loeuilley afin de siéger au SISOV.

**F. Concernant le Syndicat Mixte Haute Saône Numérique**

Monsieur le Président, précise que la Communauté de Communes Val de Gray doit désigner **1** représentant titulaire et **1** représentant suppléant pour siéger au Syndicat Mixte Haute Saône Numérique.

**G. Concernant le Syndicat Mixte de l'Ecole Départementale de Musique de Haute-Saône (EDM 70)**

Monsieur le Président, précise que la Communauté de Communes Val de Gray doit désigner **2** représentants titulaires et **2** représentants suppléants pour siéger au Syndicat Mixte de l'EDM 70.

**H. Concernant le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Graylois**

Monsieur le Président, précise que la Communauté de Communes Val de Gray doit désigner **12** représentants titulaires et **6** représentants suppléants pour siéger au PETR du Pays Graylois.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, l'assemblée a décidé à l'unanimité des membres présents de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité**

- **Désigne** 22 représentants titulaires et 22 représentants suppléants pour siéger au Comité Syndical du SICTOM et 26 représentants titulaires et 26 représentants suppléant pour siéger au Conseil Consultatif du SICTOM.

**COMITE SYNDICAL**

	<b>COMMUNE</b>	<b>COMMUNE DESIGNEE</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
1	OYRIERE VARS ECUELLE	ECUELLE	CATALOT	STEPHANE
2	ATTRICOURT LOEUILLEY BROYE LES LOUPS ET VERF.	BROYE LES LOUPS ET VERFONTAINE	CHAMBON	JEAN NOEL
3	CHAMPVANS LE TREMBLOIS NOIRON	CHAMPVANS	LAMBERT	PHILIPPE
4	VELESMES ECHEVANNE ST LOUP NANTOUARD ONAY	VELESMES ECHEVANNE	RACINE	PHILIPPE
5	STE REINE IGNY SAUVIGNEY LES GRAY	SAINTE REINE	JEANNEY	CHRISTIAN
6	ANCIER ST BROING CORNEUX BATTRANS	SAINTE BROING	MARCEL	DOMINIQUE
7	VENERE CHAMPTONNAY CRESANCEY	CRESANCEY	MARCAIRE	ALEXANDRE
8	VADANS ARSANS LIEUCOURT	VADANS	PITOLLET	JEAN LOUIS
9	SAUVIGNEY LES PESMES CHEVIGNEY LA RESIE ST MARTIN	LA RESIE ST MARTIN	POULIN LAGARDE	CLAUDE
10	ESSERTENNE ET CECEY MANTOCHE	ESSERTENNE ET CECEY	BOMPY	XAVIER
11	NANTILLY POYANS	NANTILLY	CHAVECA	JOSEPH
12	AUVET ET LE CHAPELOTTE FAHY LES AUTREY	AUVET ET LA CHAPELOTTE	FENOL	GERARD
13	CHARGEY LES GRAY RIGNY	CHARGEY LES GRAY	JOBARD	ANDRE
14	AUTREY LES GRAY BOUHANS ET FEURG	AUTREY LES GRAY	PASSARD	CLAUDE
15	BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY LA GRANDE RESIE	BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY	ROUGET	GUILLAUME
16	APREMONT GERMIGNEY	APREMONT	BOBERT	CLEMENT
17	VELET ESMOULINS	ESMOULINS	CHEMINOT	DIDIER
18	GRAY	GRAY	DEVAUX	CHRISTIAN
19	ARC LES GRAY	ARC LES GRAY	SAVIN	THIERRY
20	PESMES	PESMES	HENNING	FREDERICK
21	VALAY	VALAY	MEULLE	MAURICE
22	GRAY LA VILLE	GRAY LA VILLE	BAILLY	LAURENT
23	OYRIERE VARS ECUELLE	ECUELLE	TABOURET	CHRISTOPHE
24	ATTRICOURT LOEUILLEY BROYE LES LOUPS ET VERF.	BROYE LES LOUPS ET VERFONTAINE	NICOLLE	ALAIN
25	CHAMPVANS LE TREMBLOIS NOIRON	CHAMPVANS	SCHNEGG	CHANTAL
26	VELESMES ECHEVANNE ST LOUP NANTOUARD ONAY	VELESMES ECHEVANNE	JACQUIN	THIERRY
27	STE REINE IGNY SAUVIGNEY LES GRAY	SAINTE REINE	ROYER	MICHEL

28	ANCIER ST BROING CORNEUX BATTRANS	SAINT BROING	MOREAU	DIDIER
29	VENERE CHAMPTONNAY CRESANCEY	CRESANCEY	GABIOT	JEAN YVES
30	VADANS ARSANS LIEUCOURT	VADANS	ROUSSELLE	RICHARD
31	SAUVIGNEY LES PESMES CHEVIGNEY LA RESIE ST MARTIN	LA RESIE ST MARTIN	MAGNIN	PHILIPPE
32	ESSERTENNE ET CECEY MANTOCHE	ESSERTENNE ET CECEY	CLEMENT	CLAUDE
33	NANTILLY POYANS	NANTILLY	MIRANDA	CYRIL
34	AUVET ET LE CHAPELOTTE FAHY LES AUTREY	AUVET ET LA CHAPELOTTE	POUYET	EMILE
35	CHARGEY LES GRAY RIGNY	CHARGEY LES GRAY	TOURNERET	JULIEN
36	AUTREY LES GRAY BOUHANS ET FEURG	AUTREY LES GRAY	BEAUPRETRE	PATRICK
37	BROYE AUBIGNEY MONT. LA GRANDE RESIE	BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY	ROUX	STEPHANIE
38	APREMONT GERMIGNEY	APREMONT	PERIA	MAXIME
39	VELET ESMOULINS	ESMOULINS	JACQUOT	ALAIN
40	GRAY	GRAY	VALLE	MARTIN
41	ARC LES GRAY	ARC LES GRAY	BON	CHRISTELLE
42	PESMES	PESMES	JURET	VIRGINIE
43	VALAY	VALAY	DELAITRE	NATHALIE
44	GRAY LA VILLE	GRAY LA VILLE	BESOMBE-JOLLY	CHRISTINE

**COMITE CONSULTATIF**

	COMMUNE DESIGNEE	NOM	PRENOM
1	VARS	POULNOT	MARCELLINE
2	OYRIERES	BOUSSARD	OLIVIER
3	LOEUILLEY	POYER	GHISLAIN
4	ATTRICOURT	DISLAIRE	MARTINE
5	LE TREMBLOIS	BONVALOT	JEAN PHILIPPE
6	NOIRON	DAVID	JACQUES
7	ST LOUP NANTOUARD	BOLOT	PATRICK
8	ONAY	ROUSSET	BRUNO
9	SAUVIGNEY LES GRAY	CHENEVIER	JOCELYN
10	IGNY	DEMOLY	NATHALIE
11	ANCIER	MOISSON	MARIE ROSE
12	BATTRANS	BONVALOT	CAMILLE
13	VENERE	CLAIRET	JEREMIE
14	CHAMPTONNAY	DUBOIS	CHRISTOPHE
15	ARSANS	RAILLARD	NICOLAS
16	LIEUCOURT	DOUCET	MARIE CLAUDE
17	CHEVIGNEY	ABBE	PHILIPPE
18	SAUVIGNEY LES PESMES	MEILLIER	DENIS
19	MANTOCHE	DEBRAND	CARINE
20	POYANS	LABALTE	AURELIE

21	FAHY LES AUTREY	TODESCHINI	AGNES
22	RIGNY	HYENNE	FRANCOIS
23	BOUHANS ET FEURG	SCHMIT	CORINNE
24	LA GRANDE RESIE	THEVENOT	DOMINIQUE
25	GERMIGNEY	BAILLY	ANTHONY
26	VELET	JACQUINOT	BERNARD
27	VARS	JOLY	PHILIPPE
28	OYRIERES	GEORGET	GAELE
29	LOEUILLEY	VAGNER	JEAN CHRISTOPHE
30	ATTRICOURT	LANSQUINET	ELODIE
31	LE TREMBLOIS	PERROTIN	FREDERIC
32	NOIRON	VUILLIER	OLIVIER
33	ST LOUP NANTOUARD	OUSSET	MONIQUE
34	ONAY	ROUSSET	JEAN NOEL
35	SAUVIGNEY LES GRAY	THABOUREY	CECILE
36	IGNY	BELORGEY	JEROME
37	ANCIER	BONIN	YVES
38	BATTRANS	ROBERT	NICOLE
39	VENERE	GARDOT	JEAN GUY
40	CHAMPTONNAY	POIROT	YOHANN
41	ARSANS	RAILLARD	DANIEL
42	LIEUCOURT	DUVERNOY	CEDRIC
43	CHEVIGNEY	SEGUIN	FREDERIC
44	SAUVIGNEY LES PESMES	TEUFEL	HERVE
45	MANTOCHE	BRISARD	MARINE
46	POYANS	MANDIGON	EMMANUEL
47	FAHY LES AUTREY	BOCQUENET	ALAIN
48	RIGNY	GRISOURD	THIBAUD
49	BOUHANS ET FEURG	DEMANGEON	CLAUDE
50	LA GRANDE RESIE	DAVADAN	DIDIER
51	GERMIGNEY	JEANGUYOT	FREDERIC
52	VELET	MAILLARD	OLIVIER

- **Désigne** Marcel BRACONNIER, Eric VITREY et Philippe MUSARD comme représentants pour Igny afin de siéger au Syndicat des eaux de la Poissenotte
- **Désigne** 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants afin de siéger au SMAMBOV

	COMMUNE	NOM	PRENOM
1	PESMES	HENNING	FREDERICK
2	PESMES	COURIOL	JEAN PIERRE
3	BROYE AUBIGNEY MONT	CERCLEY	JEAN FRANCOIS
4	PESMES	MAURICE	DOMINIQUE
5	BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY	MIGNEROT	BENJAMIN
6	BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY	ROUGET	GUILLAUME

- **Désigne** Jean-Louis MEUNIER comme représentant titulaire et Maurice MEULLE comme représentant suppléant afin de siéger au SIEVO ;
- **Désigne** Gérard TALLINGER comme représentant titulaire et Jacques COUTURIER représentant suppléant pour Attricourt et Ghislain POYER comme représentant titulaire pour Loeuilley et Jean-Christophe VAGNER comme représentant suppléant pour Loeuilley afin de siéger au SISOV ;
- **Désigne** Nicolas CAILLE comme représentant titulaire et Christophe DUREUX comme représentant suppléant afin de siéger au Syndicat Haute-Saône Numérique.
- **Désigne** Isabelle BOUCLANS et Martine OLIVIER-PAQUIS comme représentantes titulaires et Isabelle SCHNEIDER et Jérôme SACCOMANI comme représentants suppléants pour siéger au Syndicat Mixte de l'EDM 70.
- **Désigne** 12 représentants titulaires et 6 représentants suppléants pour siéger au PETR du Pays Graylois.

	COMMUNE	NOM	PRENOM
1	PRESIDENT (RIGNY)	BLINETTE	ALAIN
2	ANCIER	DAGUET	NADINE
3	PESMES	HENNING	FREDERICK
4	SAUVIGNEY LES GRAY	CHENEVIER	JOCELYN
5	FAHY LES AUTREY	TODESCHINI	AGNES
6	VALAY	GAUTHIER	CLAUDIE
7	LA GRANDE RESIE	ABBEY	SERGE
8	BOUHANS	DEMANGEON	CLAUDE
9	GRAY	PAQUIS	MARTINE
10	GRAY	GHILES	PHILIPPE
11	ARC LES GRAY	SAVIN	THIERRY
12	ESMOULINS	CHEMINOT	DIDIER
13	AUTREY LES GRAY	SACCOMANI	JEROME
14	GRAY	DUREUX	CHRISTOPHE
15	ARC LES GRAY	JACQUEY	DOMINIQUE
16	GRAY LA VILLE	TARTRAT	DANIELE
17	CHARGEY LES GRAY	GUINET	CHANTAL
18	ONAY	ROUSSEY	JEAN NOEL

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

*Le Président de la CCVG,*

Alain BLINETTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/06

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ADMINISTRATION GENERALE – Désignation des représentants de la Communauté de Communes Val de Gray aux organismes extérieurs**

**Monsieur le Président** informe le Conseil Communautaire que la Communauté de Communes Val de Gray doit être représentée au sein des organismes extérieurs :

- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté (AER BFC)
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Comité National d'Action Sociale (CNAS)
- Commission de suivi et d'attribution des dossiers du Dispositif « Logements pour Tous »
- Groupement d'Intérêt Public Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté
- Société d'Economie Mixte SEDIA Bourgogne Franche-Comté
- Centre médico-psycho-pédagogique de la Haute Saône (CMPP)
- Société Anonyme d'Economie Mixte Action 70

**A. Concernant l'Agence Régionale de la Santé (ARS)**

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes Val de Gray doit désigner **1** représentant pour siéger à l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

**B. Concernant l'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté (AER BFC)**

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes Val de Gray doit désigner **1** représentant pour siéger à l'assemblée spéciale de l'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche-Comté (AER BFC).

**C. Concernant le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)**

Monsieur le Président, précise que la Communauté de Communes Val de Gray doit désigner **1** représentant pour siéger au Service Départemental d'incendie et de Secours (SDIS).

**D. Concernant le Comité National d'Action Sociale (CNAS)**

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes Val de Gray doit désigner **1** représentant pour siéger au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

**E. Concernant la Commission de suivi et d'attribution des dossiers du Dispositif « Logements pour Tous »**

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes Val de Gray doit désigner **1** représentant titulaire et **1** représentant suppléant pour siéger à la Commission de suivi et d'attribution des dossiers du Dispositif « Logements pour Tous ».

**F. Concernant le Groupement d'Intérêt Public Territoires Numériques Bourgogne Franche-Comté**

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes Val de Gray doit désigner **1** représentant titulaire et **1** représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP Territoires Numériques BFC.

**G. Concernant la Société d'Economie Mixte SEDIA Bourgogne Franche-Comté**

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes Val de Gray doit désigner **1** représentant pour siéger à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée Spéciale de la SEM SEDIA Bourgogne Franche-Comté.

**H. Concernant le Centre médico-psycho-pédagogique de la Haute Saône (CMPP)**

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes Val de Gray doit désigner **1** représentant pour siéger au Centre médico-psycho-pédagogique de la Haute Saône (CMPP)

**I. Concernant la société anonyme d'économie mixte ACTION 70**

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes Val de Gray doit désigner **1** représentant pour siéger à l'Assemblée Générale et également au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale de la Société Anonyme d'Economie Mixte ACTION 70.

*Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, l'assemblée a décidé à l'unanimité des membres présents de ne pas procéder au scrutin secret pour ces nominations.*

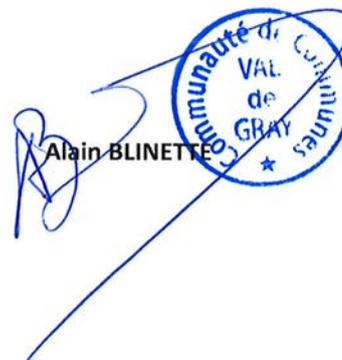
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à ***l'unanimité des membres présents***

- **Désigne** Christophe LAURENÇOT comme représentant de la CCVG pour siéger à l'ARS.
- **Désigne** Philippe GHILES comme représentant de la CCVG pour siéger à l'Assemblée Spéciale de l'AERD BFC.
- **Désigne** Marie BRETON comme représentante de la CCVG pour siéger au SDIS.
- **Désigne** Marie BRETON comme représentante de la CCVG pour siéger au CNAS.
- **Désigne** Claude DEMANGEON comme représentant titulaire et Jocelyne DEBELLEMANIERE comme représentante suppléante de la CCVG pour siéger à la Commission de suivi et d'attribution des dossiers du Dispositif « Logements pour Tous ».
- **Désigne** Frédéric HENNING comme représentant titulaire et Nicolas CAILLE comme représentant suppléant de la CCVG pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP Territoires Numériques BFC.
- **Désigne** Monika VASSILEV comme représentante de la CCVG pour siéger à l'Assemblée Générale et à l'Assemblée Spéciale de la SEM SEDIA Bourgogne Franche-Comté.
- **Désigne** Isabelle BOULANS comme représentante de la CCVG pour siéger au CMPP de Haute-Saône.
- **Désigne** Alain BLINETTE comme représentant de la CCVG pour siéger à l'Assemblée Générale et également au Conseil d'Administration ou à l'Assemblée Spéciale de la Société Anonyme d'Economie Mixte ACTION 70.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

*Le Président de la CCVG,*

  
Alain BLINETTE  


REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/07

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**RESSOURCES HUMAINES – Contrat d'apprentissage – Service Espaces verts**

**Monsieur le Président** informe le Conseil Communautaire que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration.

Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre. Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes que pour les services accueillants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

- **Approuve** le recours au contrat d'apprentissage,
- **Décide** de conclure à compter du 02/09/2020, 1 contrat d'apprentissage conformément

au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Espaces verts	1	Bac + 2 BTS Aménagement paysager	2 ans

- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,  
Le Président de la CCVG,**



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/08

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Pacte régional avec les territoires pour l'économie de proximité**

**Monsieur le Président**, rappelle à l'assemblée que les très petites entreprises (TPE) de Bourgogne-Franche-Comté, colonne vertébrale de l'économie de proximité, sont particulièrement impactées par la crise sanitaire liée au COVID-19.

Dans ce contexte, la Région Bourgogne Franche-Comté est intervenue de façon massive en complément des mesures prises par l'Etat pour couvrir les besoins urgents de liquidités des très petites entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à une perte de chiffre d'affaires.

A la suite de la crise sanitaire, les Conseillers Régionaux ont souhaité amplifier leur soutien en faveur de l'économie de proximité en associant étroitement les EPCI, au titre de leur compétence en matière de développement économique et pour leur connaissance du tissu des entreprises locales.

### Le pacte régional pour les territoires en faveur de l'économie de proximité

Cette action se situe dans la poursuite des divers fonds d'urgence. Il s'agit à présent de se projeter dans un futur proche et d'amplifier le développement d'une économie de proximité mettant en avant les valeurs et principes suivants :

- le développement des entreprises de l'économie de proximité sur le territoire notamment les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire ;
- la réorganisation et l'adaptation des entreprises, suite à la crise, des modes de production, d'échanges, de commercialisation notamment les usages numériques ;
- la valorisation des productions locales et des savoir-faire locaux ;
- le renforcement d'une économie locale durable, résiliente et vertueuse ;
- l'adaptation et l'atténuation au changement climatique.

Le pacte régional pour les territoires en faveur de l'économie de proximité a été adopté par la Région lors de l'assemblée plénière du 29 juin 2020. Il repose sur 2 fonds, complémentaires et indissociables :

- le fonds en avances remboursables
- le fonds régional des territoires.

**Le fonds en avances remboursables est** à destination des très petites entreprises (TPE). Il vise à répondre aux besoins en trésorerie des entreprises. Ce fonds sera mis en œuvre par la Région via sa régie ARDEA et instruit par un prestataire externe retenu par la collectivité régionale.

Le montant global de ce fonds est de 10.2 M€ dont 4 M€ pour la Région, 2,8 M€ proviennent de la contribution des EPCI (soit 1€ par habitant pour chacune), et 3,4 M€ pour la Banque des territoires.

La Communauté de Communes Val de Gray contribue ainsi à hauteur de 21 428 euros (1 euro x 21 428 habitants) dans ce fonds en avances remboursables.

La contribution des EPCI à ce fonds est une contrepartie indissociable du fonds régional des territoires ci-dessous détaillé. Cette contribution des EPCI au fonds régional sera versée à la Région pour la constitution du fonds géré par la régie ARDEA.

**Le fonds régional des territoires** est à destination d'une part des PME jusqu'à 10 salariés (TPE) et d'autre part des collectivités et groupements de collectivités : commune, EPCI, PETR et syndicats mixtes et structures para-publiques : chambres consulaires. Chaque type de bénéficiaire s'inscrit dans un règlement d'intervention (RI) propre joint en annexe.

La Communauté de Communes Val de Gray reçoit par délégation d'octroi de la Région l'affectation et la gestion du fonds dans le respect des deux règlements d'intervention joints, c'est-à-dire qu'elle octroie et verse les aides au nom de la Région.

Dans le cadre de cette délégation, la Région alimente ce fonds à hauteur de 5 euros par habitant, 4 euros en investissement et 1 euro en fonctionnement. En complément, il est demandé à la Communauté de Communes Val de Gray une contribution d'au moins 1 euro par habitant en fonctionnement ou en investissement soit une participation de 21 428 euros.

Au total pour le territoire de la Communauté de Communes Val de Gray, ce fonds sera doté d'un montant de 128 568.00 euros ventilé entre la section « Fonctionnement et la section « investissement »

### **La convention du Pacte régional pour les territoires**

Le partenariat EPCI / REGION est formalisé dans deux conventions, l'une portant sur la participation de la Communauté de Communes Val de Gray au fonds en avances remboursables, l'autre portant sur la

délégation d'octroi et d'autorisation pour le fonds régional des territoires (les deux conventions sont jointes en annexe).

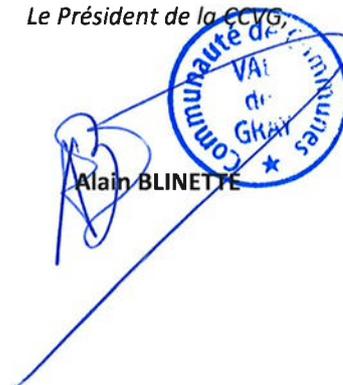
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

- **Adopte** le pacte régional avec les territoires pour l'économie
- **Approuve** les montants à inscrire aux deux fonds précités : soit 21 428.00 € pour le fonds d'avances remboursables et 21 428.00 € pour le fonds régional des territoires
- **Approuve** les deux conventions pour le fonds en avances remboursables et pour le fonds régional des territoires
- **Autorise** Monsieur le Président à signer lesdites conventions

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

Le Président de la CCVG,



Alain BLINETTE

Envoyé en préfecture le 04/08/2020

Reçu en préfecture le 04/08/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 070-200036549-20200730-CC\_2020\_07C\_08-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/09

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**INGENIERIE — Carte communale de Venère : Abrogation de la délibération n°2019/12/44**

**Monsieur le Président** rappelle à l'assemblée que par délibération du 12 décembre 2020, le Conseil Communautaire a décidé de prescrire la révision simplifiée de la carte communale de Venère afin d'inclure une nouvelle parcelle dans les secteurs où les constructions sont admises.

Dans le cadre du contrôle de légalité effectué par les services de la Préfecture de la Haute-Saône, ces derniers ont émis un recours gracieux à l'encontre de la délibération sus-désignée en arguant que la procédure de révision simplifiée en carte communale ne figurait pas dans le code de l'urbanisme.

En effet, seule une révision générale peut être engagée lorsqu'il s'agit de faire évoluer le zonage de la carte communale, ce qui implique de revoir complètement le document et d'y intégrer l'ensemble des dispositions réglementaires intervenues depuis son approbation en 2006.

De plus, la carte communale est un document co-approuvé par la Communauté de Communes et l'Etat, ce qui nécessite une association étroite avec les services de la Direction Départementale des Territoires dès la phase de prescription afin de bien identifier les motivations de cette révision.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'abroger la délibération n°2019/12/44 du 12 décembre 2019 conformément à l'article L.243-1 du code des relations entre le public et l'administration et de travailler en étroite collaboration avec les services de l'Etat sur la révision de la carte communale de Venère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

- **Abroge** la délibération n°2019/12/44 en date du 12 décembre 2020 approuvant la révision simplifiée de la carte communale de la Commune de Venère.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

*Le Président de la CCVG,*



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/10

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph HAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. HAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**INGENIERIE - Création d'un Pôle aquatique**

**Monsieur le Président** rappelle que ce projet d'ampleur est né du constat de la vétusté et de la taille relativement modeste de la Piscine des Capucins et du Bassin Nautique de Plein Air Bergelin.

Ces deux équipements arrivent aujourd'hui en fin de vie et il serait particulièrement coûteux de les rénover alors même qu'ils ne permettent pas de répondre aux besoins exprimés non seulement par les scolaires, mais également par les associations sportives.

C'est dans cette perspective que la CCVG a acté en fin d'année dernière la création d'un tout nouveau pôle aquatique.

Cet équipement particulièrement structurant sera situé à l'emplacement actuel du Boat, en plein centre-ville de Gray et le long de la Saône.

Cet emplacement stratégique en fera un point de connexion entre la Saône, la V50, les liaisons douces qui seront créées et le site de La Plage. Ainsi, le futur pôle aquatique occupera une place stratégique et centrale qui renforcera l'attractivité de la Communauté de Communes Val de Gray.

Le montant prévisionnel de la phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) est estimé à 60 000 € HT.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de solliciter une subvention auprès de la Banque des Territoires pour le cofinancement de cette phase.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

- **Approuve** l'opération de création d'un Pôle aquatique,
- **Autorise** le Président à solliciter la Banque des Territoires pour le co-financement de la phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO),
- **Précise** que la CC Val de Gray s'engage à réaliser l'opération même si l'aide financière obtenue n'est pas à la hauteur demandée,
- **S'engage** à donner à cet espace un accès prioritaire aux élèves des collèges et des écoles primaires,
- **Ouvre** les crédits nécessaires au budget

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

*Le Président de la CCVG,*

  
Alain BLINETTE  


REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/11

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**INGENIERIE - Développement économique de l'Aérodrome Saint Adrien**

**Monsieur le Président** informe l'Assemblée que dans le cadre du développement économique de l'Aérodrome Saint Adrien, plusieurs projets sont en cours de réalisation :

- JG Aviation : création d'un bâtiment de 5000m<sup>2</sup>
- Département de la Haute-Saône : création d'un bâtiment pour l'aéroclub, ainsi qu'une station essence dédiée à l'aviation

D'autres projets sont à l'étude également.

La situation de l'aérodrome est la suivante : assainissement non collectif avec des dispositifs non conformes à 90% et absence de défense incendie sur le territoire de l'aérodrome.

Pour pallier à ces non-conformités, Monsieur le Président propose d'implanter un réseau d'eaux usées depuis la ZA Gray Sud II jusqu'à l'aérodrome.

Le montant de ces travaux est estimé à 250 000€ HT.

En parallèle de ce réseau, un réseau d'eau potable de diamètre 125 ou 150 mm sera positionné avec 3 poteaux incendies permettant d'assurer la couverture de la défense incendie de la zone.  
 Le montant de ces travaux est estimé à 200 000€ HT.

Nature des études et travaux	Taux	Montant des Travaux H. T
Création d'un réseau d'eaux usées	100%	250 000€ HT
Création d'une défense incendie	100%	200 000€ HT
<b>Financement Création d'un réseau d'eaux usées</b>		
Conseil Départemental de Haute-Saône	25%	62 500€
Etat (DETR)	30%	75 000€
Autofinancement	45%	112 500€
<b>Financement création d'un réseau d'alimentation pour défense incendie</b>		
Conseil Départemental de la Haute-Saône	25%	50 000€
Etat (DETR)	30%	60 000€
Autofinancement	45%	90 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

- **Approuve** la réalisation de l'ensemble de l'opération,
- **Réalise** cette opération sur le réseau d'assainissement selon les principes de la Charte Nationale des réseaux d'assainissement,
- **Autorise** le Président à solliciter l'attribution de subventions au taux maximum auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Haute-Saône,
- **Précise** que la CC Val de Gray s'engage à réaliser l'opération même si l'aide financière obtenue n'est pas à la hauteur demandée,
- **Ouvre** les crédits nécessaires aux budgets.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**  
 Le Président de la CCVG,



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/12

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**INGENIERIE - Création de la Zone Artisanale de Pesmes**

**Monsieur le Président** rappelle que la Communauté de Communes Val de Gray regroupe 48 communes pour une population d'environ 22 000 habitants.

Dans le cadre de sa compétence développement économique, elle a vocation à créer des zones d'activités.

La ville de Pesmes a fait la demande en 2019 auprès de la Communauté de Communes, de planifier la conception d'une nouvelle Zone d'Activités au lieu-dit « Les Champs Bozon », située le long de la RD15, route de Broye.

Les terrains du projet appartiennent à la Communauté de Communes Val de Gray.

Ces derniers sont situés en zone AUY du PLU communal. Toute construction ou installation devra respecter l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) définie par la commune.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes dispose d'une surface 34 337 m<sup>2</sup> sur laquelle elle souhaite exercer sa compétence en réalisant une extension urbaine à vocation d'activité. Elle fait appel à un maître d'œuvre pour réaliser sur ses parcelles un lotissement à vocation d'activités économiques.

Le montant total prévisionnel de cette opération est estimé à 792 849€ HT.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de solliciter des subventions au taux maximum auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Haute-Saône pour le financement de cette opération.

Il propose de retenir le plan de financement ci-dessous :

Nature des études et travaux	Taux	Montant des Travaux HT
Création ZA PESMES	100%	792 849 € HT
<b>Financement</b>		
Etat (DSIL/DETR)	±40%	317 140€
Département	±25%	198 212 €
Autofinancement	±35%	277 497,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

- **Approuve** l'opération de création de la ZA de Pesmes,
- **Autorise** le Président à solliciter l'attribution de subventions au taux maximum auprès du de l'Etat (DSIL/DETR) et du Conseil Départemental de la Haute-Saône,
- **Précise** que la CC Val de Gray s'engage à réaliser l'opération même si l'aide financière obtenue n'est pas à la hauteur demandée,
- **Ouvre** les crédits nécessaires au budget.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**  
*Le Président de la CCVG,*


REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/13

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**INGENIERIE - Valorisation touristique : Aménagement de la V50**

**Monsieur le Président** rappelle que la véloroute V50, également appelée la Voie bleue est un parcours de 750 km reliant Trèves en Moselle à Lyon en passant par la Haute-Saône. Ce parcours, riche de 20 étapes de 35 km et articulé autour de l'histoire des ducs de Bourgogne dessert notamment Gray.

Cependant, en l'absence de continuité de Rigny à Essertey, le parcours et la traversée de Gray ne sont pas sécurisés ce qui entraîne une forte baisse de fréquentation sur cette partie.

Cette piste cyclable représente un intérêt fort pour le cyclotourisme sur lequel la CCVG entend miser. C'est la raison pour laquelle le tronçon manquant de Rigny à Essertey sera finalisé lors du mandat à venir avec des études lancées dès 2020.

Le montant prévisionnel de la phase AMO est estimé à 138 461,70 € HT.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de solliciter une subvention auprès de la Banque des Territoires pour le cofinancement de cette phase.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

- **Approuve** l'opération d'aménagement de la V50.
- **Autorise** le Président à solliciter la Banque des Territoires pour le co-financement de la phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO),
- **Précise** que la CC Val de Gray s'engage à réaliser l'opération même si l'aide financière obtenue n'est pas à la hauteur demandée,
- **Ouvre** les crédits nécessaires au budget

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

*Le Président de la CCVG,*

  
Alain Bujette

Communauté de Communes  
VAL  
de  
GRAY  
★

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/14

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**INGENIERIE - Mise à l'étude de la création d'un système de chaleur et/ou refroidissement urbain**

**Monsieur le Président** informe le Conseil Communautaire que dans un souci de confort et d'économie de coût de fonctionnement des équipements, il est nécessaire d'engager une étude de faisabilité pour la création d'un système de chaleur et/ou refroidissement urbain.

Le montant total prévisionnel de cette étude est estimé à 50 000€ HT.

Monsieur le Président propose de solliciter l'attribution de subventions au taux maximum auprès de la Région Bourgogne Franche Comté pour participer au financement de cette étude.

Nature des études et travaux	Taux	Montant des Travaux HT
Création d'un réseau de chauffage urbain bois	100%	50 000€

Financement		
Région Bourgogne Franche Comté	70% dans la limite de 40 000€ de dépense	28 000€
Autofinancement	44%	22 000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

- **Approuve** l'opération de mise à l'étude de la création d'un système de chaleur et/ou refroidissement urbain.
- **Autorise** Monsieur le Président à solliciter l'attribution de subventions au taux maximum auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté.
- **Précise** que la Communauté de Communes s'engage à réaliser l'opération même si l'aide financière obtenue n'est pas à la hauteur demandée.
- **Ouvre** les crédits nécessaires au budget.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

*Le Président de la CCVG,*

  
Alain BLINETTE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/15

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**INGENIERIE – Installation photovoltaïque de l'Hôtel communautaire : Caution Obligation d'achat**

**Monsieur le Président** informe le Conseil Communautaire qu'afin de contractualiser avec EDF Obligation d'Achat pour la réalisation de l'obligation d'achat de l'installation photovoltaïque de l'Hôtel communautaire, il convient de procéder au paiement de cette caution par carte bancaire.

Conformément à l'arrêté du 9 mai 2017, la caution de réalisation à l'Obligation d'Achat pour notre installation photovoltaïque de puissance inférieure ou égale 100kWc s'élève à 1000€ Toutes Taxes Comprises (TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

- **Autorise** Monsieur le Président à procéder au paiement de la caution d'obligation d'achat d'une valeur de 1000€ TTC par carte bancaire,
- **Prévoit** les crédits en dépense et en recette au budget photovoltaïque.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**  
Le Président de la CCVG,



**Alain BLINETTE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/16

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph HAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. HAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-01**  
**« Aménagement de la ZAC Gray Sud II »**

**Monsieur le Président** rappelle au conseil communautaire qu'en application de la délibération n°2019-12-39, la Communauté de communes Val de Gray a pris la décision de participer à l'expérimentation du compte financier unique.

Dans le cadre de cette expérimentation, la CCVG a acté le passage à la nomenclature M57. L'instruction codificatrice M57 prévoit notamment que si une collectivité adopte ce référentiel, elle aura la faculté de recourir à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'entité, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification des AP/CP se fera aussi par délibération du conseil communautaire.

Dans ce cadre, compte tenu du plan pluriannuel d'investissement voté lors du conseil communautaire du 23 juillet 2020, la Communauté de communes Val de Gray envisage de mener l'opération « **Aménagement de la ZAC Gray Sud II** » dont le financement pluriannuel est le suivant :

### AMENAGEMENT ZAC GRAY SUD II - AP n°2020-01

DEPENSES	POSTE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total de l'opération
	Chapitre 20								- €
	Chapitre 21	50 000,00 €	70 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €			270 000,00 €
	Chapitre 23								- €
	Acquisition	125 000,00 €	- €						125 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>175 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>395 000,00 €</b>

Pour information, le financement de cette opération est prévu selon le tableau ci-dessous :

### AMENAGEMENT ZAC GRAY SUD II - AP n°2020-01

RECETTES SUBVENTIONS	POSTE	FINANCEUR	TAUX %	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Financement total	
	FCTVA				28 707,00 €	11 482,80 €	8 202,00 €	8 202,00 €	8 202,00 €	- €	- €	64 795,80 €
Subventions		Etat		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
		Région									- €	
		Département	30,00%	44 437,50 €	17 775,00 €	12 837,50 €	11 850,00 €	11 850,00 €				98 750,00 €
		Europe										- €
Emprunt										- €		
Autofinancement				101 855,50 €	40 742,20 €	28 960,50 €	29 948,00 €	29 948,00 €	- €	- €	231 454,20 €	
Produit de cession											- €	
<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</b>				<b>44 437,50 €</b>	<b>17 775,00 €</b>	<b>12 837,50 €</b>	<b>11 850,00 €</b>	<b>11 850,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>97 850,00 €</b>	
<b>TOTAL</b>				<b>175 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>395 000,00 €</b>	

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire **par 69 voix Pour et 1 abstention (Thierry SAVIN)**

- **Décide** de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2020-33 relative à l'aménagement de la ZAC Gray Sud II
- **Autorise** Monsieur le Président ou à défaut un de ses vice-présidents, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau ci-dessus

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**  
Le Président de la CCVG

Alain BLINETTE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/17

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-02**  
**« Aménagement du taxiway de Saint Adrien »**

**Monsieur le Président** rappelle au conseil communautaire qu'en application de la délibération n°2019-12-39, la Communauté de communes Val de Gray a pris la décision de participer à l'expérimentation du compte financier unique.

Dans le cadre de cette expérimentation, la CCVG a acté le passage à la nomenclature M57. L'instruction codificatrice M57 prévoit notamment que si une collectivité adopte ce référentiel, elle aura la faculté de recourir à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'entité, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification des AP/CP se fera aussi par délibération du conseil communautaire.

Dans ce cadre, compte tenu du plan pluriannuel d'investissement voté lors du conseil communautaire du 23 juillet 2020, la Communauté de communes Val de Gray envisage de mener l'opération « **Aménagement du taxiway de Saint Adrien** » dont le financement pluriannuel est le suivant :

**AERODROME SAINT ADRIEN - AP n°2020-02**

	POSTE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total TTC
<b>DEPENSES</b>	Chapitre 20	21 000,00 €							21 000,00 €
	Chapitre 21		504 000,00 €						504 000,00 €
	Chapitre 23								- €
	<b>TOTAL</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>504 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>525 000,00 €</b>				

Pour information, le financement de cette opération est prévu selon le tableau ci-dessous :

**AERODROME SAINT ADRIEN - AP n°2020-02**

	POSTE	FINANCEUR	Taux %	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Financement total	
<b>RECETTES SUBVENTIONS</b>	FCTVA			3 444,84 €	82 676,16 €	- €	- €	- €	- €	- €	86 121,00 €	
	Subventions	Etat	30,00%	5 250,00 €	126 000,00 €							131 250,00 €
		Région										
		Département	25,00%	4 375,00 €	105 000,00 €							109 375,00 €
		Europe										- €
	Emprunt											- €
	Autofinancement			7 930,16 €	190 323,84 €	- €	- €	- €	- €	- €	198 254,00 €	
	Produit de cession											- €
<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</b>				<b>9 625,00 €</b>	<b>231 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>240 625,00 €</b>					
<b>TOTAL</b>				<b>21 000,00 €</b>	<b>504 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>525 000,00 €</b>					

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire **par 69 voix Pour et 1 abstention (Thierry SAVIN)**

- **Décide** de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2020-02 relative à l'aménagement du taxiway de Saint-Adrien
- **Autorise** Monsieur le Président ou à défaut un de ses vice-présidents, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau ci-dessus

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

Le Président de la CCVG,

  
Alain BLINETTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/18

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (supplément de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (supplément de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (supplément de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (supplément de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-03**  
**« Aménagement de la Véloroute V50 »**

**Monsieur le Président** rappelle au conseil communautaire qu'en application de la délibération n°2019-12-39, la Communauté de communes Val de Gray a pris la décision de participer à l'expérimentation du compte financier unique.

Dans le cadre de cette expérimentation, la CCVG a acté le passage à la nomenclature M57. L'instruction codificatrice M57 prévoit notamment que si une collectivité adopte ce référentiel, elle aura la faculté de recourir à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'entité, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification des AP/CP se fera aussi par délibération du conseil communautaire.

Dans ce cadre, compte tenu du plan pluriannuel d'investissement voté lors du conseil communautaire du 23 juillet 2020, la Communauté de communes Val de Gray envisage de mener l'opération « **Aménagement de la Véloroute V50** » dont le financement pluriannuel est le suivant :

**AMÉNAGEMENT V50- AP n° 2020-03**

		4	27	23	23	23			
	POSTE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL TT
<b>DEPENSES</b>	Chapitre 20	83 077,02 €	182 307,87 €	69 230,85 €	69 230,85 €	69 230,85 €			473 077,44 €
	Chapitre 21								- €
	Chapitre 23		707 322,68 €	707 322,68 €	707 322,68 €	707 322,68 €			2 829 290,72 €
	Acquisition	30 000,00 €	30 000,00 €						
	<b>TOTAL</b>	<b>113 077,02 €</b>	<b>919 630,55 €</b>	<b>776 553,53 €</b>	<b>776 553,53 €</b>	<b>776 553,53 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>3 382 368,16 €</b>

Pour information, le financement de cette opération est prévu selon le tableau ci-dessous :

**AMÉNAGEMENT V50- AP n° 2020-03**

	POSTE	FINANCEUR	TAUX %	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	financement total	
<b>RECETTES SUBVENTIONS</b>	FCTVA			18 549,15 €	150 856,20 €	127 385,84 €	127 385,84 €	127 385,84 €		- €	551 562,87 €	
	Subventions	Banque des territoires	0,75%	20 639,80 €								20 639,80 €
		Etat	30,00%	33 023,68 €	222 909,85 €	189 886,17 €	189 886,17 €	189 886,17 €				825 592,04 €
		Région	16,50%	18 163,02 €	122 600,42 €	104 437,39 €	104 437,39 €	104 437,39 €				454 075,62 €
		Département	30,00%	33 023,68 €	222 909,85 €	189 886,17 €	189 886,17 €	189 886,17 €				825 592,04 €
	Europe										- €	
	Emprunt										- €	
	Autofinancement			- 10 322,32 €	200 354,24 €	164 957,96 €	164 957,96 €	164 957,96 €	- €	- €		684 905,78 €
	Produit de cession											- €
	<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</b>				<b>104 850,19 €</b>	<b>568 420,12 €</b>	<b>484 209,73 €</b>	<b>484 209,73 €</b>	<b>484 209,73 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 125 889,50 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>113 077,02 €</b>	<b>919 630,55 €</b>	<b>776 553,53 €</b>	<b>776 553,53 €</b>	<b>776 553,53 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>3 382 368,16 €</b>	

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire **par 69 voix Pour et 1 abstention (Thierry SAVIN)**

- **Décide** de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2020-03 relative à l'aménagement de la Véloroute V50
- **Autorise** Monsieur le Président ou à défaut un de ses vice-présidents, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau ci-dessus

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme**

Le Président de la CC

Alain BLINETTE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/19

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-04**  
**« Aménagement du site de la plage »**

**Monsieur le Président** rappelle au conseil communautaire qu'en application de la délibération n°2019-12-39, la Communauté de communes Val de Gray a pris la décision de participer à l'expérimentation du compte financier unique.

Dans le cadre de cette expérimentation, la CCVG a acté le passage à la nomenclature M57. L'instruction codificatrice M57 prévoit notamment que si une collectivité adopte ce référentiel, elle aura la faculté de recourir à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'entité, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification des AP/CP se fera aussi par délibération du conseil communautaire.

Dans ce cadre, compte tenu du plan pluriannuel d'investissement voté lors du conseil communautaire du 23 juillet 2020, la Communauté de communes Val de Gray envisage de mener l'opération « **Aménagement du site de la Plage** » dont le financement pluriannuel est le suivant :

### AMENAGEMENT PLAGE- AP n° 2020-04

DEPENSES	POSTE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL TTC
	Chapitre 20	156 000,00 €	216 000,00 €	240 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €			732 000,00 €
	Chapitre 21								- €
	Chapitre 23			1 000 000,00 €	1 250 000,00 €	1 250 000,00 €			3 500 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>156 000,00 €</b>	<b>216 000,00 €</b>	<b>1 240 000,00 €</b>	<b>1 310 000,00 €</b>	<b>1 310 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>4 232 000,00 €</b>

Pour information, le financement de cette opération est prévu selon le tableau ci-dessous :

### AMENAGEMENT PLAGE- AP n° 2020-04

RECETTES SUBVENTIONS	POSTE	FINANCEUR	TAUX %	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	financement total
	FCTVA			25 590,24 €	35 432,64 €	203 409,60 €	214 892,40 €	214 892,40 €			694 217,28 €
	Subventions	Etat	45,00%	55 545,00 €	79 350,00 €	468 165,00 €	491 970,00 €	491 970,00 €			1 587 000,00 €
		Région	5,00%	6 171,67 €	8 816,67 €	52 018,33 €	54 663,33 €	54 663,33 €			176 333,33 €
		Département	25,00%	30 858,33 €	44 083,33 €	260 091,67 €	273 316,67 €	273 316,67 €			881 666,67 €
		Europe									
	Emprunt										- €
	Autofinancement			37 834,76 €	48 317,36 €	256 315,40 €	275 157,60 €	275 157,60 €		- €	892 782,72 €
	Produit de cession										- €
	<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</b>			<b>92 575,00 €</b>	<b>132 250,00 €</b>	<b>780 275,00 €</b>	<b>819 950,00 €</b>	<b>819 950,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>2 645 000,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>			<b>156 000,00 €</b>	<b>216 000,00 €</b>	<b>1 240 000,00 €</b>	<b>1 310 000,00 €</b>	<b>1 310 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>4 232 000,00 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire **par 69 voix Pour et 1 abstention (Thierry SAVIN)**

- **Décide** de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2020-04 relative à l'aménagement du site de la plage
- **Autorise** Monsieur le Président ou à défaut un de ses vice-présidents, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau ci-dessus

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait conforme,

Le Président de la CCVG,  
Alain BLINETTE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/20

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-05**  
**« Réhabilitation du gymnase de Pesmes »**

**Monsieur le Président** rappelle au conseil communautaire qu'en application de la délibération n°2019-12-39, la Communauté de communes Val de Gray a pris la décision de participer à l'expérimentation du compte financier unique.

Dans le cadre de cette expérimentation, la CCVG a acté le passage à la nomenclature M57. L'instruction codificatrice M57 prévoit notamment que si une collectivité adopte ce référentiel, elle aura la faculté de recourir à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'entité, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification des AP/CP se fera aussi par délibération du conseil communautaire.

Dans ce cadre, compte tenu du plan pluriannuel d'investissement voté lors du conseil communautaire du 23 juillet 2020, la Communauté de communes Val de Gray envisage de mener l'opération « **Réhabilitation du gymnase de Pesmes** » dont le financement pluriannuel est le suivant :

### REHABILITATION DU GYMNASSE DE PESMES - AP n° 2020-05

DEPENSES	POSTE	28		72						TOTAL TTC
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
	Chapitre 20	73 200.00 €	73 200.00 €							146 400.00 €
	Chapitre 21									- €
	Chapitre 23	547 511.85 €	556 488.15 €							1 104 000.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>620 711.85 €</b>	<b>629 688.15 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 250 400.00 €</b>					

Pour information, le financement de cette opération est prévu selon le tableau ci-dessous :

### REHABILITATION DU GYMNASSE DE PESMES - AP n° 2020-05

RECETTES SUBVENTIONS	POSTE	FINANCEUR	TAUX %	28		72						Financement total
				2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
	FCTVA			101 821.57 €	103 294.04 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	205 115.62 €
	Subventions	Etat	20.00%	58 352.00 €	150 048.00 €							208 400.00 €
		Région (CT)	20.00%	58 352.00 €	150 048.00 €							208 400.00 €
		Département	34.00%	99 198.40 €	255 081.60 €							354 280.00 €
		Europe										- €
	Emprunt											- €
	Autofinancement			302 987.88 €	28 783.49 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	274 204.38 €
	Produit de cession											- €
	<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</b>			<b>215 902.40 €</b>	<b>555 177.60 €</b>	<b>- €</b>	<b>771 080.00 €</b>					
	<b>TOTAL</b>			<b>620 711.85 €</b>	<b>629 688.15 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 250 400.00 €</b>					

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire **par 69 voix Pour et 1 abstention (Thierry SAVIN)**

- **Décide** de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2020-05 relative à la réhabilitation du gymnase de Pesmes
- **Autorise** Monsieur le Président ou à défaut un de ses vice-présidents, à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau ci-dessus

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait conforme,

Le Président de la CcVdG

Alain BLINETTE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/21

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph HAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. HAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-06**

**« Création d'un pôle aquatique »**

**Monsieur le Président** rappelle au conseil communautaire qu'en application de la délibération n°2019-12-39, la Communauté de communes Val de Gray a pris la décision de participer à l'expérimentation du compte financier unique.

Dans le cadre de cette expérimentation, la CCVG a acté le passage à la nomenclature M57. L'instruction codificatrice M57 prévoit notamment que si une collectivité adopte ce référentiel, elle aura la faculté de recourir à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'entité, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers. Les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification des AP/CP se fera aussi par délibération du conseil communautaire.

Dans ce cadre, compte tenu du plan pluriannuel d'investissement voté lors du conseil communautaire du 23 juillet 2020, la Communauté de communes Val de Gray envisage de mener l'opération « **Création d'un pôle aquatique** » dont le financement pluriannuel est le suivant :

### CREATION D'UN POLE AQUATIQUE - AP n° 2020-06

	POSTE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL TTC
DEPENSES	Chapitre 20	132 595,00 €	403 500,00 €	244 500,00 €	244 500,00 €	244 500,00 €			1 269 595,00 €
	Chapitre 21	120 000,00 €							120 000,00 €
	Chapitre 23			1 800 000,00 €	3 100 000,00 €	1 800 000,00 €			6 700 000,00 €
	TOTAL	252 595,00 €	403 500,00 €	2 044 500,00 €	3 344 500,00 €	2 044 500,00 €	- €	- €	8 089 595,00 €

Pour information, le financement de cette opération est prévu selon le tableau ci-dessous :

### CREATION D'UN POLE AQUATIQUE - AP n° 2020-06

	POSTE	FINANCEUR	TAUX %	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	financement total	
RECETTES SUBVENTIONS	FCTVA			41 435,68 €	66 190,14 €	335 379,78 €	548 631,78 €	335 379,78 €	- €	- €	1 327 017,16 €	
	Subventions	Banque des Territoires	2,00%	134 826,58 €								134 826,58 €
		Etat	25,00%		151 679,91 €	421 333,07 €	690 986,24 €	421 333,07 €				1 685 332,29 €
		ANC	2,00%		12 134,39 €	33 706,65 €	55 278,90 €	33 706,65 €				134 826,58 €
		Europe FEDER	9,00%		54 604,77 €	151 679,91 €	248 755,05 €	151 679,91 €				606 719,63 €
		Région Contrat de territoire	10,50%		63 705,56 €	176 959,89 €	290 214,22 €	176 959,89 €				707 839,56 €
		Département sectorielle	4,46%		27 059,70 €	75 165,82 €	123 271,95 €	75 165,82 €				300 663,28 €
	Département PACT	9,00%		54 604,77 €	151 679,91 €	248 755,05 €	151 679,91 €				606 719,63 €	
	Emprunt					600 000,00 €	900 000,00 €					1 500 000,00 €
	Autofinancement			76 332,74 €	26 479,23 €	98 594,98 €	238 606,82 €	698 594,98 €	- €	- €		1 085 650,29 €
	Produit de cession											- €
SOLUS-TOTAL SUBVENTIONS				211 159,32 €	363 789,09 €	1 010 525,24 €	1 657 261,40 €	1 010 525,24 €	- €	- €	4 253 260,28 €	
TOTAL				252 595,00 €	403 500,00 €	2 044 500,00 €	3 344 500,00 €	2 044 500,00 €	- €	- €	8 089 595,00 €	

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire **par 69 voix Pour et 1 abstention (Thierry SAVIN)**

- **Décide** de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2020-06 relative à la création d'un pôle aquatique
- **Autorise** Monsieur le Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau ci-dessus

**AINSI FAIT ET DELIBERE**  
Pour extrait conforme,  
le Président de la CCVG,  
**Alain BLINETTE**



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/22

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-07**

**« Création d'un atelier communautaire à énergie positive »**

**Monsieur le Président** rappelle au conseil communautaire qu'en application de la délibération n°2019-12-39, la Communauté de communes Val de Gray a pris la décision de participer à l'expérimentation du compte financier unique.

Dans le cadre de cette expérimentation, la CCVG a acté le passage à la nomenclature M57. L'instruction codificatrice M57 prévoit notamment que si une collectivité adopte ce référentiel, elle aura la faculté de recourir à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'entité, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers. Les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification des AP/CP se fera aussi par délibération du conseil communautaire.

Dans ce cadre, compte tenu du plan pluriannuel d'investissement voté lors du conseil communautaire du 23 juillet 2020, la Communauté de communes Val de Gray envisage de mener l'opération « **Création d'un atelier communautaire à énergie positive** » dont le financement pluriannuel est le suivant :

### CREATION D'UN ATELIER COMMUNAUTAIRE A ENERGIE POSITIVE - AP n° 2020-07

DEPENSES	POSTE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL TTC
	Chapitre 20	50 000,00 €	50 000,00 €						100 000,00 €
	Chapitre 21			550 000,00 €	550 000,00 €				1 100 000,00 €
	Chapitre 23								- €
	<b>TOTAL</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>550 000,00 €</b>	<b>550 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 200 000,00 €</b>

Pour information, le financement de cette opération est prévu selon le tableau ci-dessous :

### CREATION D'UN ATELIER COMMUNAUTAIRE A ENERGIE POSITIVE - AP n° 2020-07

RECETTES SUBVENTIONS	POSTE	FINANCEUR	TAUX %	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Financement total
		FCTVA			8 202,00 €	8 202,00 €	90 222,00 €	90 222,00 €	- €	- €	- €
Subventions	Banque des territoires		0,40%	4 000,00 €							4 000,00 €
	Etat		20,00%	- €	- €	100 000,00 €	100 000,00 €				200 000,00 €
	Région Effligis Eludes		2,00%	20 000,00 €	- €	- €	- €				20 000,00 €
	Région Effligis Travaux		25,00%			125 000,00 €	125 000,00 €				250 000,00 €
	Département		30,00%	- €	- €	150 000,00 €	150 000,00 €				300 000,00 €
	Europe										- €
	Emprunt										- €
	Autofinancement			17 798,00 €	41 798,00 €	84 778,00 €	84 778,00 €	- €	- €	- €	229 152,00 €
	Produit de cession										- €
	<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</b>			<b>24 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>375 000,00 €</b>	<b>375 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>774 000,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>			<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>550 000,00 €</b>	<b>550 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 200 000,00 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire **par 69 voix Pour et 1 abstention (Thierry SAVIN)**

- **Décide** de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2020-07 relative à la création d'un atelier communautaire à énergie positive
- **Autorise** Monsieur le Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau ci-dessus

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait conforme

Le Président de la CCVG

Alain BLINETTE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/23

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-08**

**« Création d'un réseau de chaleur »**

**Monsieur le Président** rappelle au conseil communautaire qu'en application de la délibération n°2019-12-39, la Communauté de communes Val de Gray a pris la décision de participer à l'expérimentation du compte financier unique.

Dans le cadre de cette expérimentation, la CCGV a acté le passage à la nomenclature M57. L'instruction codificatrice M57 prévoit notamment que si une collectivité adopte ce référentiel, elle aura la faculté de recourir à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'entité, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers. Les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification des AP/CP se fera aussi par délibération du conseil communautaire.

Dans ce cadre, compte tenu du plan pluriannuel d'investissement voté lors du conseil communautaire du 23 juillet 2020, la Communauté de communes Val de Gray envisage de mener l'opération « **Création d'un réseau de chaleur** » dont le financement pluriannuel est le suivant :

### CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR - AP n° 2020-08

DEPENSES	POSTE	9 46 45								
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL TTC	
	Chapitre 20	60 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €					180 000,00 €
	Chapitre 21									- €
	Chapitre 23		80 000,00 €	530 000,00 €	460 000,00 €					1 070 000,00 €
	Acquisition									- €
	<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>570 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 250 000,00 €</b>

Pour information, le financement de cette opération est prévu selon le tableau ci-dessous :

### CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR - AP n° 2020-08

RECETTES SUBVENTIONS	POSTE	FINANCEUR	TAUX %	9 46 45							Financement total
				2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
	FCTVA			9 842,40 €	19 684,80 €	93 502,80 €	82 020,00 €	- €	- €	- €	205 050,00 €
	Subventions	Etat	35,00%		32 812,50 €	167 708,33 €	164 062,50 €				364 583,33 €
		Région	10,00%		9 375,00 €	47 916,67 €	46 875,00 €				104 166,67 €
		Département	25,00%		23 437,50 €	119 791,67 €	117 187,50 €				260 416,67 €
		SIED70			35 000,00 €						35 000,00 €
	Emprunt										- €
	Autofinancement			15 157,60 €	34 690,20 €	141 080,53 €	89 855,00 €	- €	- €	- €	280 783,33 €
	Produit de cession										- €
	<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</b>			<b>35 000,00 €</b>	<b>68 625,00 €</b>	<b>335 416,67 €</b>	<b>328 125,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>764 166,67 €</b>
	<b>TOTAL</b>			<b>60 000,00 €</b>	<b>120 000,00 €</b>	<b>570 000,00 €</b>	<b>500 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>1 250 000,00 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire **par 69 voix Pour et 1 abstention (Thierry SAVIN)**

- **Décide** de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2020-08 relative à la création d'un réseau de chaleur
- **Autorise** Monsieur le Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau ci-dessus

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait conforme,  
le Président de la CCVG,

  
Alain BLINETTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/24

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (supplément de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (supplément de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (supplément de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (supplément de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-09**

**« Aménagement des haltes fluviales »**

**Monsieur le Président** rappelle au conseil communautaire qu'en application de la délibération n°2019-12-39, la Communauté de communes Val de Gray a pris la décision de participer à l'expérimentation du compte financier unique.

Dans le cadre de cette expérimentation, la CCVG a acté le passage à la nomenclature M57. L'instruction codificatrice M57 prévoit notamment que si une collectivité adopte ce référentiel, elle aura la faculté de recourir à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'entité, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers. Les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification des AP/CP se fera aussi par délibération du conseil communautaire.

Dans ce cadre, compte tenu du plan pluriannuel d'investissement voté lors du conseil communautaire du 23 juillet 2020, la Communauté de communes Val de Gray envisage de mener l'opération « Aménagement des haltes fluviales » dont le financement pluriannuel est le suivant :

### HALTES FLUVIALES - AP n° 2020-09

DEPENSES	POSTE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL TT
	Chapitre 20	47 601,20 €	31 000,00 €	150 000,00 €					228 601,20 €
	Chapitre 21								- €
	Chapitre 23		300 000,00 €	75 000,00 €	225 000,00 €				600 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>47 601,20 €</b>	<b>331 000,00 €</b>	<b>225 000,00 €</b>	<b>225 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>828 601,20 €</b>

Pour information, le financement de cette opération est prévu selon le tableau ci-dessous :

### HALTES FLUVIALES - AP n° 2020-09

RECETTES SUBVENTIONS	POSTE	FINANCEUR	TAUX %	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Financement total
	FCTVA			7 808,50 €	54 297,24 €	36 909,00 €	36 909,00 €	- €	- €	- €	135 923,74 €
	Subventions	Etat	30,00%	12 429,02 €	82 860,12 €	55 930,58 €	55 930,58 €				207 150,30 €
		Région	15,00%	6 214,51 €	41 430,06 €	27 965,29 €	27 965,29 €				103 575,15 €
		Département	15,00%	6 214,51 €	41 430,06 €	27 965,29 €	27 965,29 €				103 575,15 €
		Europe									
	Emprunt										- €
	Autofinancement			14 934,66 €	110 982,52 €	76 229,84 €	76 229,84 €	- €	- €	- €	278 376,86 €
	Produit de cession										- €
	<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</b>			<b>24 858,04 €</b>	<b>165 720,24 €</b>	<b>111 861,16 €</b>	<b>111 861,16 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>414 300,60 €</b>
	<b>TOTAL</b>			<b>47 601,20 €</b>	<b>331 000,00 €</b>	<b>225 000,00 €</b>	<b>225 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>828 601,20 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire **par 69 voix Pour et 1 abstention (Thierry SAVIN)**

- **Décide** de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2020-09 relative à l'aménagement des haltes fluviales
- **Autorise** Monsieur le Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau ci-dessus

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait conforme,

Le Président de la CCV

Alain BLINETTE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/25

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-10**

**« Réalisation d'un plan des déplacements doux sur le pôle urbain »**

**Monsieur le Président** rappelle au conseil communautaire qu'en application de la délibération n°2019-12-39, la Communauté de communes Val de Gray a pris la décision de participer à l'expérimentation du compte financier unique.

Dans le cadre de cette expérimentation, la CCVG a acté le passage à la nomenclature M57. L'instruction codificatrice M57 prévoit notamment que si une collectivité adopte ce référentiel, elle aura la faculté de recourir à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'entité, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers. Les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification des AP/CP se fera aussi par délibération du conseil communautaire.

Dans ce cadre, compte tenu du plan pluriannuel d'investissement voté lors du conseil communautaire du 23 juillet 2020, la Communauté de communes Val de Gray envisage de mener l'opération « **Réalisation d'un plan de déplacement doux sur le pôle urbain** » dont le financement pluriannuel est le suivant :

**PLAN DE DEPLACEMENT DOUX - AP n° 2020-10**

DEPENSES	POSTE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL TTC
	Chapitre 20	60 000,00 €	36 000,00 €						96 000,00 €
	Chapitre 21								- €
	Chapitre 23								- €
	Acquisition								- €
	<b>TOTAL</b>	<b>60 000,00 €</b>	<b>36 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>96 000,00 €</b>				

Pour information, le financement de cette opération est prévu selon le tableau ci-dessous :

**PLAN DE DEPLACEMENT DOUX - AP n° 2020-10**

RECETTES SUBVENTIONS	POSTE	FINANCEUR	TAUX %	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	financement total
	FCTVA			9 842,40 €	5 905,44 €	- €	- €	- €	- €	- €	15 747,84 €
	Subventions	Etat									- €
		Région	5,00%	3 000,00 €	1 000,00 €						4 000,00 €
		Département	20,00%	12 000,00 €	4 000,00 €						16 000,00 €
		Banque des Territoires	37,00%		29 600,00 €						29 600,00 €
	Emprunt										- €
	Autofinancement			35 157,60 €	4 505,44 €	- €	- €	- €	- €	- €	30 652,16 €
	Produit de cession										- €
	<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</b>			<b>15 000,00 €</b>	<b>34 600,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>49 600,00 €</b>				
	<b>TOTAL</b>			<b>60 000,00 €</b>	<b>36 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>96 000,00 €</b>				

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire **par 69 voix Pour et 1 abstention (Thierry SAVIN)**

- **Décide** de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2020-10 relative à la réalisation d'un plan de déplacements doux sur le pôle urbain
- **Autorise** Monsieur le Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau ci-dessus

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la CCVG,  
**Alain BLINETTE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/07C/26

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-11**

**« Aide à l'immobilier d'entreprise »**

**Monsieur le Président** rappelle au conseil communautaire qu'en application de la délibération n°2019-12-39, la Communauté de communes Val de Gray a pris la décision de participer à l'expérimentation du compte financier unique.

Dans le cadre de cette expérimentation, la CCVG a acté le passage à la nomenclature M57. L'instruction codificatrice M57 prévoit notamment que si une collectivité adopte ce référentiel, elle aura la faculté de recourir à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'entité, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers. Les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification des AP/CP se fera aussi par délibération du conseil communautaire.

Dans ce cadre, compte tenu du plan pluriannuel d'investissement voté lors du conseil communautaire du 23 juillet 2020, la Communauté de communes Val de Gray envisage de mener l'opération « Aide à l'immobilier d'entreprises » dont le financement pluriannuel est le suivant :

**AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES - AP n° 2020-11**

	POSTE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL TTC
DEPENSES	Chapitre 20	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	700 000,00 €
	Chapitre 21								- €
	Chapitre 23								- €
	Acquisition								- €
	<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00 €</b>	<b>700 000,00 €</b>						

Pour information, cette autorisation de programme concerne un programme de subventions à accorder. En conséquence, aucune recette n'est prévue pour la CCVG en contrepartie de l'investissement réalisé.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire **par 69 voix Pour et 1 abstention (Thierry SAVIN)**

- **Décide** de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2020-11 relative à l'aide à l'immobilier d'entreprise
- **Autorise** Monsieur le Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau ci-dessus

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme**

Le Président de la CCVG

Alain BLINETTE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/27

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Création de l'Autorisation de programme et Crédits de Paiement n°2020-12**

**« Aide à la création d'hébergements touristiques »**

**Monsieur le Président** rappelle au conseil communautaire qu'en application de la délibération n°2019-12-39, la Communauté de communes Val de Gray a pris la décision de participer à l'expérimentation du compte financier unique.

Dans le cadre de cette expérimentation, la CCVG a acté le passage à la nomenclature M57. L'instruction codificatrice M57 prévoit notamment que si une collectivité adopte ce référentiel, elle aura la faculté de recourir à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme (AP) correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par l'entité, ou encore à des subventions d'équipement versées à des tiers. Les autorisations de programme (AP) sont définies comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation ; elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientation budgétaire.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP. Toute autre modification des AP/CP se fera aussi par délibération du conseil communautaire.

Dans ce cadre, compte tenu du plan pluriannuel d'investissement voté lors du conseil communautaire du 23 juillet 2020, la Communauté de communes Val de Gray envisage de mener l'opération « **Aide à la création d'hébergements touristiques** » dont le financement pluriannuel est le suivant :

**AIDE AUX HERBEGEMENTS TOURISTIQUES - AP n° 2020-12**

	POSTE	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL TTC
<b>DEPENSES</b>	Chapitre 20	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	105 000,00 €
	Chapitre 21								- €
	Chapitre 23								- €
	Acquisition								- €
	<b>TOTAL</b>		<b>15 000,00 €</b>						

Pour information, cette autorisation de programme concerne un programme de subventions à accorder. En conséquence, aucune recette n'est prévue pour la CCVG en contrepartie de l'investissement réalisé.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire **par 69 voix Pour et 1 abstention (Thierry SAVIN)**

- **Décide** de l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) n°2020-12 relative à l'aide à la création d'hébergements touristiques
- **Autorise** Monsieur le Président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement présentés dans le tableau ci-dessus

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la CCVG,



Alain BLINETTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/28

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Adoption du règlement budgétaire et financier de la CCVG**

**Monsieur le Président** rappelle à l'Assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, une nouvelle instruction budgétaire et comptable a été mise en place, la M57.

L'adoption de cette nomenclature impose à l'assemblée délibérante d'établir son règlement budgétaire et financier pour toute la durée de la mandature et ce, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement.

Ce règlement retrace les principales règles auxquelles la collectivité doit se conformer, notamment en matière de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, et d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au

cours de l'exercice (article L.5217-10-8 du CGCT). D'une manière générale, il vise à donner un cadre à l'ensemble de la gestion financière de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

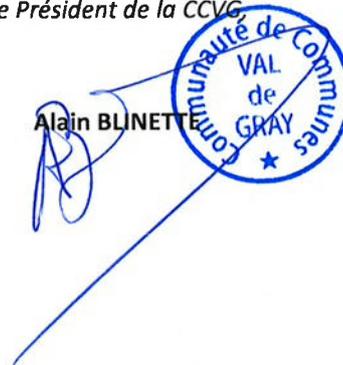
- **Adopte** le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes Val de Gray dont le projet est joint en annexe.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

*Le Président de la CCVG,*

Alain BLINETTE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/29

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Dégrèvement exceptionnel Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2020**

**Monsieur le Président** informe le Conseil Communautaire que le projet de loi de finances rectificatives n°3 pour 2020 donne la possibilité aux établissements publics de coopération intercommunale d'instituer un dégrèvement exceptionnel de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) pour l'année 2020 au profit de certains secteurs affectés par la crise sanitaire COVID-19.

Ce dégrèvement s'applique aux établissements sous les conditions suivantes :

- avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 150 millions d'euros au cours de l'avant-dernière année précédant celle de l'imposition ou du dernier exercice de douze mois clos de cette même année lorsque cet exercice ne coïncide pas avec l'année civile ;
- exercer son activité dans les secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'évènementiel. La liste de ces secteurs sera définie par décret.

Le montant du dégrèvement ne peut excéder un plafond tel que le total des aides perçues, sous forme de subventions directes, d'avances remboursables ou d'avantages fiscaux, par l'entreprise dont relève l'établissement n'excède pas 800 000 euros.

Le dégrèvement accordé au titre de 2020 est pris en charge par l'Etat à hauteur de 50%. La différence est mise à la charge des collectivités et s'imputera sur les avances mensuelles de fiscalité.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'instituer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et des frais de gestion pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

- **Approuve** le dégrèvement exceptionnel des deux tiers du montant de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et des frais de gestion pour l'année 2020.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

*Le Président de la CCVG,*



Alain BLINETTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/30

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Subvention Championnat de France sur Route de l'Avenir**

**Monsieur le Président** informe le Conseil Communautaire que le Département a choisi la ville de Gray pour l'organisation du Championnat de France sur Route de l'Avenir dans le cadre de son label « Terre de Cyclisme » qui fait la promotion de cette discipline sur le territoire de la Haute-Saône.

Au cours de cette année, le Département a prévu d'organiser 11 épreuves sur son territoire dont une sur Gray consacrée aux espoirs français.

Initialement prévue au milieu de l'été, ce championnat qui réunira quelques 650 coureurs issus des comités régionaux de cyclisme et quelques 15.000 spectateurs sans oublier la presse régionale et nationale, offrira à Gray une belle visibilité de son patrimoine et de son cadre de vie.

Afin de permettre au Département d'organiser dans des conditions optimales et en toute sécurité cette compétition, ce dernier sollicite une subvention de 30.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

- **Alloue** une subvention de **30.000 €** au Département de la Haute-Saône dans le cadre de l'organisation du championnat de France sur Route de l'Avenir qui se déroulera du 22 au 25 octobre sur la commune de Gray.
- **Inscrit** les crédits nécessaires au budget principal.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

*Le Président de la CCVG,*

Alain BLINETTE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CC/2020/07C/31

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Aire d'Accueil Gens du Voyage - Demande remise gracieuse déficit de caisse régie recettes**

**Monsieur le Président** informe le Conseil Communautaire qu'un déficit de 150 € a été constaté dans la caisse de la régie de recettes de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Le déficit trouve son origine dans l'impossibilité d'encaisser les deux chèques de 100 € et 50 €.

Lorsqu'un déficit est constaté, la responsabilité pécuniaire du régisseur est mise en jeu par l'émission d'un ordre de versement au cours de la procédure amiable prévue par le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs.

En l'espèce, ainsi que le prévoient les dispositions de ce décret, le régisseur concerné a sollicité un sursis de versement et une demande de remise gracieuse de la somme portée à sa charge.

Pour mémoire, le Ministre en charge du budget statue sur les requêtes en décharge de responsabilité des régisseurs après avis de l'ordonnateur et du comptable public et ne rend de décision favorable que si la cause du déficit relève de circonstances de force majeure. Si tel n'est pas le cas, il peut toutefois accorder la remise gracieuse, en tout ou partie, de la somme laissée à la charge du régisseur.

Compte tenu des circonstances à l'origine du déficit de caisse susvisé, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

- **Emet** un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie de l'aire d'accueil des gens du voyage, pour le déficit de 150 €
- **Procède** à l'apurement du déficit dans le cadre de cette remise gracieuse pour la somme constatée de 150 € sous réserve de la décision du Directeur départemental des finances publiques

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

*Le Président de la CCVG,*

Alain BLINETTE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/32

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Jérôme SACCOMANI (arrivé à 19h28), Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Règlement amiable d'un sinistre**

**Monsieur le Président** informe l'assemblée que la Communauté de Communes Val de Gray a été saisie par la société LOXAM RENTAL en vue d'une indemnisation à la suite de dommages survenus sur un véhicule de fonction en stationnement ZA Gray Sud, Rue des Frères Lumière à Gray (70100).

Lors du débroussaillage effectué par les services techniques communautaire en date du 15 mai 2020, la vitre arrière droite du véhicule de fonction d'un employé de la société LOXAM RENTAL a été brisée. La responsabilité de ce sinistre incombe à la Communauté de Communes Val de Gray.

Le montant des dommages a été estimé par une entreprise spécialisée, la SARL GRAY AUTOMOBILE – Rue Picard – ZA GRAY SUD – 70 100 GRAY, à 270.19 € Toutes Taxes Comprises. Cette somme a été jugée acceptable par les services de la Communauté de Communes Val de Gray.

L'entreprise LOXAM RENTAL a renoncé à toute poursuite contre la Communauté de Communes Val de Gray.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

- **Autorise** Monsieur le Président à procéder au règlement d'un montant de 270.19 € Toutes Taxes Comprises des dommages causés au véhicule de fonction de la société LOXAM RENTAL lors d'un sinistre intervenu le 15 mai 2020.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

*Le Président de la CCVG,*

Alain BLINETTE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/33

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédérick HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER, Jérôme SACCOMANI (parti à 21h40) a donné pouvoir à Didier CHEMINOT.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Parti en cours de séance et non représenté** : Marc LAMBERT

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Budget Général : Compte de gestion 2019 de Mme la Trésorière**

**Monsieur le Président** présente le **Compte de Gestion 2019** du Budget Général de Madame la Trésorière. Ce compte de gestion est conforme aux écritures de COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif et supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2019 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par la Trésorière de GRAY accompagnés de l'état de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ainsi que l'état de l'actif ;

- Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant :
  - sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019** ;
  - sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
  - sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

- **Approuve** le compte de gestion de Madame la Trésorière pour l'exercice 2019.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

*Le Président de la CCVG,*

Alain BLINETTE



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/34

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédérick HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER, Jérôme SACCOMANI (parti à 21h40) a donné pouvoir à Didier CHEMINOT.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Parti en cours de séance et non représenté** : Marc LAMBERT

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Budget Général – Compte Administratif de l'exercice 2019**

**Monsieur le Président** rappelle que le budget d'une collectivité est composé des documents suivants : le budget primitif (voté au cours du premier trimestre), les décisions modificatives, qui peuvent intervenir tout au long de l'année, le budget supplémentaire (voté au début du second semestre), et le compte administratif, qui est le résultat de la gestion de l'année précédente.

Cette précision apportée, il présente au Conseil Communautaire les résultats de la gestion budgétaire pour l'exercice 2019.

Le bilan s'établit comme suit :

**PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

**A – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**A – 1 : DEPENSES**

Le montant total des dépenses de fonctionnement 2019 s'élève à **9 767 349.64 €**

**A – 2 : RECETTES**

Le montant total des recettes de fonctionnement 2019 s'élève à **10 216 876.18 €**.

**Compte tenu de ces résultats, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élève à 449 526.54 €, auquel il faudra ajouter l'excédent de l'exercice 2018, 2 159 773.81 €, soit un excédent total de fonctionnement de 2 609 300.35 €.**

**B – SECTION D'INVESTISSEMENT**

**B – 1 : DEPENSES**

Le montant total des dépenses d'investissement 2019 s'élève à **3 590 841.20 €**.

Elles se répartissent comme suit :

**B – 2 : RECETTES**

Le montant des recettes d'investissement 2019 s'élève à **2 448 689.20 €**.

**Compte tenu de ces résultats, déficit d'investissement de l'exercice 2019 s'élève à 1 142 152.00 €, auquel il faudra ajouter l'excédent de l'exercice 2018, 458 638.98 €, soit un déficit total d'investissement de 683 513.02 €.**

Bien entendu, l'affectation des recettes est directement liée à la réalisation des dépenses.

**C – RESULTATS DE L'EXERCICE**

A la date du 31 décembre 2019 le résultat de l'exercice était le suivant :

■ Section de fonctionnement : <b>excédent de</b>	<b>449 526.54 €</b>
■ Report de l'année antérieure	<b>2 159 773.81 €</b>

**Résultat cumulé à la clôture de l'exercice** **2 609 300.35 €**

■ Section d'investissement : <b>déficit de</b>	<b>- 1 142 152.00 €</b>
■ Report de l'excédent de l'année antérieure	<b>+ 458 638.98 €</b>

**Résultat cumulé à la clôture de l'exercice** **- 683 513.02 €**

Ainsi, le résultat global de l'exercice 2019 est de **1 925 787.32€**

Il conviendra, au moment de l'affectation du résultat, d'ajouter à ce résultat le montant des restes à réaliser en recettes d'investissement pour un montant de 1 343 915.08 €.

*Monsieur Alain BLINETTE, Président a quitté la salle pour que le conseiller communautaire Christophe LAURENÇOT, dont la candidature a été acceptée unanimement, procède au vote du Compte Administratif 2019.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

- **Approuve** le Compte Administratif 2019.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait conforme,

Le Président de la CCVG,

Alain BLINETTE



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le PRESIDENT,  
 A Gray, le 23/07/2020  
 Le PRESIDENT,



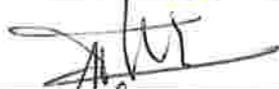
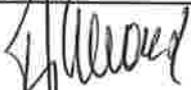
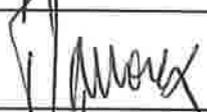
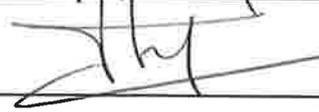
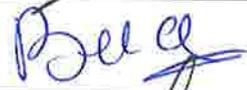
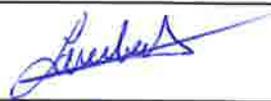
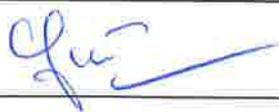
Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire,  
 A Gray, le 30/07/2020

Les membres du Conseil Communautaire,

Nombre de membres en exercice : 71  
 Nombre de membres présents : 56  
 Nombre de suffrages exprimés : 69  
 VOTES : Pour : 69  
           Contre : -  
           Abstention : -  
 Date de convocation : 24/07/2020

BLINETTE ALAIN - PRESIDENT	
VUILLIER OLIVIER - 1ER VICE PRESIDENT	
LAURENCOT CHRISTOPHE - 2EME VICE PRESIDENT	
HENNING FREDERICK - 3EME VICE PRESIDENT	
VASSILEV MONIKA - 4EME VICE PRESIDENTE	
DEMANGEON CLAUDE - 5EME VICE PRESIDENT	
GHILES PHILIPPE - 6EME VICE PRESIDENT	
GAUTHIER CLAUDIE - 7EME VICE PRESIDENTE	
PAROT PASCAL - 8EME VICE PRESIDENT	
CHAVECA JOSEPH - 9EME VICE PRESIDENT	
COLLINET JEROME - 10EME VICE PRESIDENT	
DAGUET NADINE - TITULAIRE	
CHAUDOT JEAN MARIE - TITULAIRE	

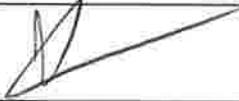
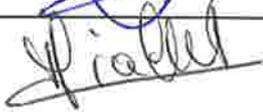
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

COQUIBUS XAVIER - TITULAIRE	
LOMBERGER ANAIS - TITULAIRE	
MARCOUX PATRICK - TITULAIRE	
BON CHRISTELLE - TITULAIRE	
SAVIN THIERRY - TITULAIRE	
JEUDY EMILIE - TITULAIRE	
JACQUEY DOMINIQUE - TITULAIRE	Pouvoir 
RAILLARD DANIEL - TITULAIRE	
BERGEROT DOMINIQUE - TITULAIRE	
SACCOMANI JEROME - TITULAIRE	
BEUCHET THIERRY - TITULAIRE	
PRUNEAU JEROME - TITULAIRE	
CERCLEY JEAN FRANCOIS - TITULAIRE	
NICOLLE ALAIN - TITULAIRE	
POIROT YOHANN - TITULAIRE	
LAMBERT PHILIPPE - TITULAIRE	
GUINET CHANTAL - TITULAIRE	

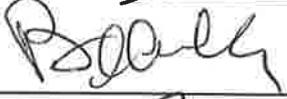
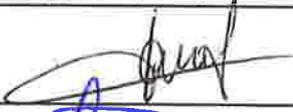
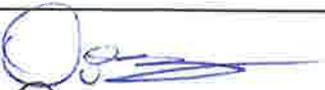
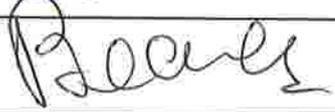
**CC Val de Gray - 70 - BUDGET GENERAL**

CA 2019

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

BRESSAND REGIS - TITULAIRE	
LAMBERT MARC - TITULAIRE	
CATALOT STEPHANE - TITULAIRE	
CHEMINOT DIDIER - TITULAIRE	
PAGEAUX JEAN MARC - TITULAIRE	
TODESHINI AGNES - TITULAIRE	
DEBELLEMANIERE JOCELYNE - TITULAIRE	
NAJI HICHAM - TITULAIRE	
BRETON MARIE - TITULAIRE	
THOMAS VERONIQUE - TITULAIRE	
OLIVIER PAQUIS MARTINE - TITULAIRE	
PAUFERT ALAIN - TITULAIRE	
MIALLET MARIE FRANCOISE - TITULAIRE	
GULOT JEAN CLAUDE - TITULAIRE	
CAILLE NICOLAS - TITULAIRE	
DUREUX CHRISTOPHE - TITULAIRE	
PIERROT JEAN BAPTISTE - TITULAIRE	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

GUIGNOT YVAN - TITULAIRE	
TARTRAT DANIELE - TITULAIRE	
BRACONNIER MARCEL - TITULAIRE	
THEVENOT DOMINIQUE - TITULAIRE	
ABBAY SERGE - TITULAIRE	
BONVALOT JEAN PHILIPPE - TITULAIRE	
DUVERNOY CEDRIC - TITULAIRE	
VAGNER JEAN CHRISTOPHE - TITULAIRE	
DE GERAUVILLIERS GEORGES - TITULAIRE	
ROUSSET JEAN NOEL - TITULAIRE	
LAGIER FABIEN - TITULAIRE	
BOUCLANS ISABELLE - TITULAIRE	
COURIOL JEAN PIERRE - TITULAIRE	
MANDIGON EMMANUEL - TITULAIRE	
MOREAU DIDIER - TITULAIRE	
OUSSET MONIQUE - TITULAIRE	
ROYER BERNARD - TITULAIRE	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

CHENEVIER JOCELYN - TITULAIRE	
PECQUERY LYDIA - TITULAIRE	
ROUSSELLE RICHARD - TITULAIRE	
SORNAY JEAN PIERRE - TITULAIRE	
GEOFFROY JEAN PAUL - TITULAIRE	
SCHNEIDER ISABELLE - TITULAIRE	
MEUNIER JEAN LOUIS - TITULAIRE	
DAGUET MICHAEL - SUPPLEANT	
BERNARD CHRISTOPHE - SUPPLEANT	
RAILLARD MAUD - SUPPLEANTE	
THALLINGER GERARD - SUPPLEANT	
LEBLANC ISABELLE - SUPPLEANTE	
FENOL GERARD - SUPPLEANT	
CHAMBLANC SEBASTIEN - SUPPLEANT	
SCHMIT CORINNE - SUPPLEANTE	
BERTHET YVES - SUPPLEANT	
CHAMBON JEAN NOEL - SUPPLEANT	

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

CAMUSET FLORENT - SUPPLEANT	
SCHNEGG CHANTAL - SUPPLEANTE	
HEGO PASCAL - SUPPLEANT	
CORTET VIOLAINE - SUPPLEANTE	
GABIOT ANNICK - SUPPLEANTE	
PHILIPPE MARTINE - SUPPLEANTE	
GUILLOT NATHALIE - SUPPLEANTE	
GRADOZ BRUNO - SUPPLEANT	
BOCQUENET ALAIN - SUPPLEANT	
BALLOT REGIS - SUPPLEANT	
VITREY ERIC - SUPPLEANT	
DAVADAN DIDIER - SUPPLEANT	
LAURAIN PHILIPPE - SUPPLEANT	
PERROTIN FREDERIC - SUPPLEANT	
SOCIE ELISABETH - SUPPLEANTE	
POYER GHISLAIN - SUPPLEANT	
CRETIN JEAN PIERRE - SUPPLEANT	

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

DEMANDRE MICHEL - SUPPLEANT	
JACQUES DAVID - SUPPLEANT	
ROUSSET BRUNO - SUPPLEANT	
GEORGET GAELLE - SUPPLEANTE	
LABALTE AURELIE - SUPPLEANTE	
HYENNE FRANCOIS - SUPPLEANT	
MARCEL DOMINIQUE - SUPPLEANT	
BOLOT PATRICK - SUPPLEANT	
JEANNEY CHRISTIAN - SUPPLEANT	
THABOUREY CECILE - SUPPLEANTE	
LAFAILLE JEROME - SUPPLEANT	
PITOLLET JEAN LOUIS - SUPPLEANT	
MEULLE MAURICE - SUPPLEANT	
POULNOT MARCELLINE - SUPPLEANTE	
JACQUIN THIERRY - SUPPLEANT	
STIEFVATER DIDIER - SUPPLEANT	
GARDOT JEAN GUY - SUPPLEANT	

Envoyé en préfecture le 04/08/2020  
Reçu en préfecture le 04/08/2020  
Affiché le   
ID : 070-200036549-20200730-CC\_2020\_07C\_34-DE

<b>CC Val de Gray - 70 - BUDGET GENERAL</b>		<b>CA 2019</b>
<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>		<b>D2</b>

Certifié exécutoire par le PRESIDENT, compte tenu de la transmission en préfecture, le 30/07/2020 et de la publication le 03/08/2020.

A GRAY, le 30/07/2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/35

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédérick HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER, Jérôme SACCOMANI (parti à 21h40) a donné pouvoir à Didier CHEMINOT.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Parti en cours de séance et non représenté** : Marc LAMBERT

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES : Budget Général – Affectation du résultat de la section**

**Monsieur le Président** rappelle que le résultat de la gestion budgétaire de l'exercice 2019 se présente comme suit :

**DELIBERATION D'AFFECTION DU RESULTAT en 2020**

**CCVG BUDGET GENERAL**

**AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019**

<b>A</b>	<b>RESULTAT de fonctionnement DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>481 824.86</b>
	Précédé du signe + si excédent ou - si déficit	449 526.54
	résultat incorporé suite dissolution CCVP	32 298.32
<b>B</b>	<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT ANTERIEURS REPORTEES</b>	<b>2 159 773.81</b>
	RESULTAT A AFFECTER (résultat de fonctionnement au 31/12/2019)	
<b>C</b>	<b>soit A + B (hors restes à réaliser)</b>	<b>2 641 598.67</b>
<b>D</b>	<b>Solde d'exécution d'investissement</b>	<b>-686 312.35</b>
	D001 Besoin de financement	-683 513.02
	résultat incorporé suite dissolution CCVP	-2 799.33
<b>E</b>	<b>Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	<b>0</b>
	Besoin de financement	0
	Excédent de financement	1 343 915.08
<b>F</b>	<b>Besoin de financement égale à D + E</b>	<b>0</b>
<b>AFFECTATION sur L'EXERCICE 2020</b>		
1/	AFFECTATION EN RESERVE R1068 EN INVESTISSEMENT	0
	G/ obligation au minimum couverture du besoin de financement	
2/	H/ report en fonctionnement R002	2 641 598.67
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT A REPORTE D001	-686 312.35
	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A REPORTE R001	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

- **Approuve** cette affectation.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

*Le Président de la CCVG,*

 **Blain BLINETTE**

**80000 - CC VAL DE GRAY**

**RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 783 298,42	12 342 375,85	19 125 674,27
Titres de recettes émis (b)	2 448 689,20	10 252 216,80	12 700 906,00
Réductions de titres (c)		35 340,62	35 340,62
Recettes nettes (d = b - c)	2 448 689,20	10 216 876,18	12 665 565,38
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 783 298,42	12 342 375,85	19 125 674,27
Mandats émis (f)	3 590 841,20	9 907 271,52	13 498 112,72
Annulations de mandats (g)		139 921,88	139 921,88
Dépenses nettes (h = f - g)	3 590 841,20	9 767 349,64	13 358 190,84
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		449 526,54	
(h - d) Déficit	1 142 152,00		692 625,46

**80000 - CC VAL DE GRAY**

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	<b>RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018</b>	<b>PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019</b>	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE</b>	<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019</b>
I - Budget principal					
Investissement	458 638,98		-1 142 152,00	-2 799,33	-686 312,35
Fonctionnement	2 159 773,81		449 526,54	32 298,32	2 641 598,67
<b>TOTAL I</b>	<b>2 618 412,79</b>		<b>-692 625,46</b>	<b>29 498,99</b>	<b>1 955 286,32</b>
II - Budgets des services à caractère administratif					
81000-Cinéma - CCVG					
Investissement	270 445,52		-48 543,57		221 901,95
Fonctionnement	395,21		3 783,50		4 178,71
<b>Sous-Total</b>	<b>270 840,73</b>		<b>-44 760,07</b>		<b>226 080,66</b>
85100-Lot Noisetiers - CCVG					
Investissement	-236 769,44				-236 769,44
Fonctionnement	162 059,20				162 059,20
<b>Sous-Total</b>	<b>-74 710,24</b>				<b>-74 710,24</b>
85400-Lot Résidence Vefond - C					
Investissement	-126 050,52				-126 050,52

Bénéficiaire MAD suite transfert de compétence GEMAPI vu arrêtés préfectoraux - 70-2018-04-27-007 du 27-04-18(CCVG) - 70-2018-08-08-004 du 08-08-18 (S de la MORTHE) - 70-2018-06-25-011 du 25-06-18 (CCMG) \*décision de la CCVG du 13-12-18 \*décision de la CCMG du 25-06-18 \*PV de MAD du 03-12-18 \*avenant au PV de MAD (avenant du 08-04-19) -Arrêté préfectoral 70-2019-07-25-009 du 25/07/2019 portant dissolution de la CCVP: réintégration opérations et restes à recouvrer

**80000 - CC VAL DE GRAY**

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	<b>RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018</b>	<b>PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019</b>	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE</b>	<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019</b>
Fonctionnement	41 676,00		-800,00		40 876,00
Sous-Total	-84 374,52		-800,00		-85 174,52
85500-Lot St Laurent - CCVG					
Investissement	-192 089,65		51 810,50		-140 279,15
Fonctionnement	315,00		6 478,47		6 793,47
Sous-Total	-191 774,65		58 288,97		-133 485,68
85600-Lot Bois de l Etang - CC					
Investissement	-10 602,00				-10 602,00
Fonctionnement					
Sous-Total	-10 602,00				-10 602,00
86000-ZA VALAY CCVG					
Investissement	42 601,27		-105 350,51		-62 749,24
Fonctionnement	-99 614,11		94 423,73		-5 190,38
Sous-Total	-57 012,84		-10 926,78		-67 939,62
87000-MAISON DE SANTE CCVG					
Investissement	-41 276,16		2 672,23	-2 822,43	-41 426,36

**80000 - CC VAL DE GRAY**

**RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS**

	<b>RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2018</b>	<b>PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019</b>	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019</b>	<b>TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE</b>	<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2019</b>
Fonctionnement	10 914,86	10 914,86	7 681,25	2 822,43	10 503,68
Sous-Total	-30 361,30	10 914,86	10 353,48		-30 922,68
88000-lot autrey les gray					
Investissement	-108 398,25		-20 995,00		-129 393,25
Fonctionnement					
Sous-Total	-108 398,25		-20 995,00		-129 393,25
<b>TOTAL II</b>	<b>-286 393,07</b>	<b>10 914,86</b>	<b>-8 839,40</b>		<b>-306 147,33</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
80100-Eau - CCVG					
Investissement	-129 634,27		-113 218,23		-242 852,50
Fonctionnement	393 546,57	179 011,02	493 644,09		708 179,64
Sous-Total	263 912,30	179 011,02	380 425,86		465 327,14
80200-Assnt - CCVG					
Investissement	153 496,64		-207 697,10		-54 200,46



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/36

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRESSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédéric HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER, Jérôme SACCOMANI (parti à 21h40) a donné pouvoir à Didier CHEMINOT.

**Parti en cours de séance et non représenté** : Marc LAMBERT

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES – Budget Général – Budget Primitif de l'exercice 2020**

**Monsieur le Président** présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2020 pour le Budget Général, joint en annexe à la présente délibération.

Ce document a été établi comme suit :

- Prise en compte des éléments indiqués lors du débat d'orientation budgétaire ;
- En section de **fonctionnement** : définition des besoins par les services ;
- En section d'**investissement** : établissement des priorités par la municipalité ;

Le budget de l'exercice 2020 pour le Budget Général s'élève à la somme totale de 17 893 130.82 €.

Le montant de la section de **fonctionnement** est de 11 655 142.35€ et celui de la section d'**investissement** de 6 237 988.47 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

- **Approuve** le budget primitif 2020 du Budget Général en le votant chapitre par chapitre.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

**Pour extrait conforme,**

Le Président de la CCVG,

  
Alain BLINETTE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE GRAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

CC/2020/07C/37

**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE TRENTE DU MOIS DE JUILLET**, le Conseil Communautaire s'est réuni à 19h00 au siège de la communauté de communes Val de Gray, après convocations légales adressées aux conseillers par le président sortant, Alain BLINETTE, le 24 juillet 2020.

**Présidence de M. Alain BLINETTE**, Président de l'Assemblée

**Etaient présents** : Nadine DAGUET, Jean-Marie CHAUDOT, Patrick MARCOUX, Thierry SAVIN, Daniel RAILLARD, Dominique BERGEROT, Gérard FENOL (suppléant de Th. BEUCHET), Marc LAMBERT (arrivé à 19h25), Jérôme PRUNEAU, Claude DEMANGEON, Jean-François CERCLEY, Alain NICOLLE, Yohann POIROT, Philippe LAMBERT, Chantal GUINET, Régis BRÉSSAND, Stéphane CATALOT, Didier CHEMINOT, Bruno GRADOZ (suppléant de J.M. PAGEAUX), Agnès TODESCHINI, Pascal PAROT, Christophe LAURENÇOT, Jocelyne DEBELLEMANIERE, Hicham NAJI, Philippe GHILES, Véronique THOMAS, Jérôme COLLINET, Martine OLIVIER-PAQUIS, Alain PAUFERT, Marie-Françoise MIALLET, Jean-Claude GULOT, Monika VASSILEV, Nicolas CAILLE, Christophe DUREUX, Yvan GUIGNOT, Marcel BRACONNIER, Dominique THEVENOT, Serge ABBEY, Frédéric PERROTIN (suppléant de J-Ph. BONVALOT), Cédric DUVERNOY, Joseph CHAVECA, Jean-Noël ROUSSET, Fabien LAGIER, Frédérick HENNING, Jean-Pierre COURIOL, Emmanuel MANDIGON, Alain BLINETTE, Didier MOREAU, Monique OUSSET, Jocelyn CHENEVIER, Lydia PECQUERY, Richard ROUSSELLE, Maurice MEULLE (suppléant de Cl. GAUTHIER), Jean-Paul GEOFFROY, Isabelle SCHNEIDER, Jean-Louis MEUNIER.

**Absents excusés, représentés** : Xavier COQUIBUS a donné pouvoir à Ch. GUINET, Anaïs LOMBERGER a donné pouvoir à Th. SAVIN, Christelle BON a donné pouvoir à P. MARCOUX, Dominique JACQUET a donné pouvoir à B. GRADOZ, Marie BRETON a donné pouvoir à Ch. LAURENÇOT, Jean-Baptiste PIERROT a donné pouvoir à Martine OLIVIER-PAQUIS, Danièle TARTRAT a donné pouvoir à Yvan GUIGNOT, Jean-Christophe VAGNER a donné pouvoir à Alain NICOLLE, Georges DE GERAUVILLIERS a donné pouvoir à Cl. DEMANGEON, Olivier VUILLIER a donné pouvoir à J. CHAVECA, Isabelle BOUCLANS a donné pouvoir à JP. COURIOL et Bernard ROYER a donné pouvoir à M. BRACONNIER, Jérôme SACCOMANI (parti à 21h40) a donné pouvoir à Didier CHEMINOT.

**Absente excusée non représentée** : Emilie JEUDY

**Parti en cours de séance et non représenté** : Marc LAMBERT

**Secrétaire de séance** : Isabelle SCHNEIDER conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**FINANCES - Budget Eau : Compte de Gestion 2019 de Mme la Trésorière**

**Monsieur le Président** présente le **Compte de Gestion 2019** du service Eau de Madame la Trésorière. Ce compte de gestion est conforme aux écritures de COMPTE ADMINISTRATIF 2019.

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif et supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2019 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par la Trésorière de GRAY accompagnés de l'état de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ainsi que l'état de l'actif ;

- Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Statuant :
  - sur l'ensemble des opérations effectuées du **1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019** ;
  - sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
  - sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité des membres présents**

- **Approuve** le compte de gestion de Madame la Trésorière pour l'exercice 2019.

**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait conforme,

Le Président de la CCVG,



Alain BLINETTE